Ville de Dieppe

ars Agence Régionale de Santé Haute-Normandie

DIEPPE

Contrat local de Santé

Ville de Dieppe

vendredi 4 janvier 2013

CONTRAT LOCAL DE SANTE

VILLE DE DIEPPE

2013/2015

Edito	2
Préambule	3
Introduction	4
Présentation du territoire	6
Le CLS : Élaboration	11
Programme d'action	12
Axe 1 – Fiches actions	13
Axe 2 – Fiches actions	34
Axe 3 – Fiches actions	44
Axe 4 – Fiches actions	48
Axe 5 – Fiches actions	60
Axe 6 – Fiches actions	65
Pilotage du Contrat Local de Santé	69
Les financements	70
Les engagements des signataires	70
Le calendrier	70

EDITO

La Ville de Dieppe et l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie s'engagent ensemble pour mieux répondre aux enjeux de santé du territoire de la commune.

Le contrat local de santé, sur la période 2013 – 2015, a vocation à développer une politique volontariste de santé publique en consolidant le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs prioritaires du projet régional de santé. Il vient compléter les travaux engagés dans le cadre de l'élaboration du Projet de Santé de Territoire impliquant l'ensemble des acteurs locaux.

A ce titre, il vient répondre aux préoccupations légitimes de la population, des élus et des professionnels en particulier en matière d'accès aux soins, de promotion de la santé et de renforcement de la prévention, d'addictions, de santé mentale et de santé environnement.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé en associant des partenaires notamment des secteurs de la santé, du social, de l'éducation, de l'environnement, du transport et du logement, dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Au-delà de l'effort financier de chaque cosignataire, le contrat local de santé relance la dynamique collective sur le territoire et renforce l'efficacité de la politique de santé.

Les actions engagées feront l'objet d'évaluations régulières permettant de faire évoluer le contrat pour atteindre les objectifs fixés.

Christian FERRO
Directeur Général par intérim
Agence Régionale de Santé

Sébastien Jumel
Maire de Dieppe
Vice-Président du Département

Préambule

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a donné sa première définition de la santé en 1946 dans le préambule de sa Constitution :
« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Cette définition est complétée par le droit pour tous à la santé : « **la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain,** quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou social ».

En 1986, la Charte d'Ottawa, adoptée par la première conférence internationale pour la promotion de la santé définit :
« La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. **La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne,** et non comme le but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que des capacités physiques. Ainsi donc la promotion de la santé ne relève pas du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être ».

La santé et ses déterminants
On entend par « déterminants de santé » les facteurs personnels, sociaux ou environnementaux qui ont une relation de causalité avec la santé des individus ou des populations. Il s'agit :

- Des caractéristiques individuelles irréductibles qui ont un impact sur la santé, comme l'âge, le sexe et le patrimoine génétique ;
- De l'influence du comportement personnel et du style de vie que l'individu peut en partie contrôler mais qui restent corrélés à l'environnement social et physique ;
- Des réseaux sociaux autour de la personne et sur lesquels elle peut compter pour améliorer ses conditions de vie ;
- Des facteurs matériels et structurels influençant l'état de santé (logement, conditions de travail, accès aux services…) ;
- Des conditions socio-économiques, culturelles et environnementales d'un territoire.

Les réactions aux divers déterminants de la santé sont très variables d'un individu à l'autre. La quasi-totalité des recherches cependant montre que les effets néfastes sur la santé sont d'autant plus importants qu'ils affectent des populations dont les revenus et/ou le niveau scolaire sont bas. Il est évident qu'un système de soins, aussi performant soit-il, ne peut pas à lui seul avoir un impact important sur les déterminants de santé. Dans le but d'améliorer la santé de la population, il est nécessaire que les différents secteurs travaillent en partenariat.

Introduction

Le contrat local de santé (CLS), mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional de santé arrêté par l'Agence régionale de santé (ARS).

Le CLS a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, au travers de :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollutions spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.) ;
- l'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services et à la prévention ;
- la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Il renforce l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé (PRS) en assurant la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé mais aussi des acteurs sur la base d'un diagnostic et de priorités partagés.

Le projet régional de santé de Haute-Normandie définit :

- trois axes stratégiques :
  - maintenir et renforcer l'accès aux soins
  - réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
  - renforcer et garantir la qualité et l'efficience des dispositifs ainsi que la performance des organisations

- et des priorités thématiques : la santé mentale, les addictions, la périnatalité et la petite enfance, le cancer, le handicap et le vieillissement, les maladies chroniques, la santé environnementale.

Le présent CLS a pour objectif de décliner localement ces priorités.

Il constitue un outil d'amplification de la politique locale de santé portée par la Ville de Dieppe.

La Ville de Dieppe

Par la signature du présent contrat local de santé, la Ville de Dieppe manifeste sa volonté de porter une politique de santé ambitieuse pour son territoire en consolidant l'accompagnement du travail réalisé par de nombreux acteurs depuis plusieurs années.

L'amélioration de l'état de santé de la population passe en premier lieu par la réduction de multiples facteurs qui sont à l'origine d'inégalités, notamment, les conditions de vie et de travail. La municipalité souhaite améliorer la qualité de son environnement tout autant que favoriser le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité. En œuvrant pour un cadre de vie agréable et sain, elle agit en faveur de la santé de tous et contribue à la réduction des inégalités.

Les modes d’action déployés en ce sens sont multiples :

- aménagement des temps de vie des enfants qui passe notamment par l'organisation dans tous les groupes scolaires d'accueils de loisirs avant et après la classe ainsi que sur les temps libres, par la mise en place d'activités sportives sur le temps scolaire

- irrigation du territoire par un réseau de bibliothèques-ludothèques implanté dans tous les quartiers de la ville,

- animations et équipements sportifs permettant le développement de la pratique sportive et de loisirs à tous les âges de la vie,

- développement de la vie culturelle dans et hors les murs,

- actions de solidarité et de maintien du lien social en faveur des personnes âgées et défavorisées avec l'organisation de moments de convivialité autour de repas, de sorties ou de voyages, le portage de repas à domicile mais aussi de livres, l'accueil dans des résidences de personnes âgées dotées de lieux de rencontre et d'échanges tels les restaurants ou les salles d'activités, l'organisation en leur sein d'animations sportives, ludiques et culturelles, promotion de modes de transports durables,

- amélioration des conditions de logement passant par la mobilisation des outils permettant de réhabiliter le patrimoine ancien et dégradé (OPAH, engagement du SCHS dans la lutte contre l'habitat indigne), mise en place d'une cellule de veille contre les expulsions, participation aux instances partenariales ayant pour finalité le maintien ou l'accès au logement (FSL) des populations fragilisées,

- soutien aux associations faisant de la santé et de l'accès aux soins pour tous l'objectif de leur action, soutien à la modernisation de l'Hôpital notamment à travers l'engagement de la Ville dans le réaménagement de l’îlot Pasteur, …

La consolidation de ces réponses aux besoins essentiels de nos citoyens suppose la participation de tous les acteurs qui ont ensemble élaboré un plan d’action cohérent, dont chacun est partie prenante.

L'objectif du présent contrat est de promouvoir le droit à la santé en renforçant l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables dans les territoires fragilisés.

Présentation du territoire du CLS : La ville de Dieppe – Les faits marquants

Située sur le littoral nord-ouest du département de la Seine-Maritime, la commune de Dieppe s'étend sur 12 km². Commune urbaine principale de l'agglomération dieppoise, elle constitue également à part entière un canton, lui même entouré de deux autres cantons (Dieppe Est et Offranville). En termes de découpage géographique, la commune de Dieppe est également le centre des territoires de premier recours et de proximité du même nom.

Contexte démographique

Un territoire urbain dense

Au dernier recensement de la population de 2008, la commune de Dieppe comptabilisait 33 590 habitants. Territoire urbain, la commune de Dieppe présente logiquement une forte densité de population avec près de 2 878 habitants recensés au km². Si l'on s'intéresse au territoire des trois cantons réunis (Dieppe, Dieppe-Est et Offranville), cette densité est de 303 habitants au km².

Une population plus âgée dans la commune de Dieppe

20% de la population dieppoise est âgée de 65 ans et plus, soit une proportion supérieure à celle observée aux niveaux départemental, régional et national. Si la population âgée de moins de 20 ans est relativement semblable à celle observée au plan national, la part des dieppois âgés de 20-64 ans est moins représentée sur la commune de Dieppe (56% vs 58% en Haute-Normandie et 59 % en France métropolitaine).

Et d'ici 2040, la part des personnes âgées représentera plus de 11 % de la population du territoire de proximité de Dieppe (pour les 80 ans et plus) contre 9,4% en région.

Une population plus féminine

55% de la population domiciliée sur la commune de Dieppe sont des femmes, soit une proportion plus élevée qu'au niveau départemental, régional et national (52% de femmes et 48% d'hommes pour ces trois échelons géographiques).

Une natalité inférieure à la moyenne régionale et nationale

En 2008, l'indice conjoncturel de fécondité au niveau national est de 2,02 enfants par femme contre 1,77 en 1998. La commune de Dieppe, avec 388 naissances vivantes en 2008, présente un indice conjoncturel de fécondité de 1,85 enfants par femme, soit un indice nettement inférieur à ceux observés aux niveaux départemental (2,0), régional (2,05) et national (2,02). De plus, contrairement à la situation de référence, l'indice conjoncturel ainsi que le taux de natalité ont diminué entre 1998 et 2008, induisant ainsi un faible dynamisme démographique.

Davantage de naissance avant 20 ans

En 2008, 388 naissances domiciliées ont été recensées dans la commune de Dieppe. Près de 6% de ces dernières étaient le fait de mères âgées de moins de 20 ans et 1% de moins de 18 ans au moment de la naissance. En Haute-Normandie, 2,4% des naissances recensées concernaient des mères âgées de moins de 20 ans et 0,5% des mères de moins de 18 ans.

L'écart entre le territoire de Dieppe et la Haute-Normandie est également important entre 20 et 24 ans. Plus de 28% des naissances domiciliées sur la commune de Dieppe étaient le fait de femmes âgées de 20 à 24 ans contre 18% en Haute-Normandie. Cet écart est à mettre en relation avec le taux de scolarisation moins important sur le territoire dieppois après 18 ans.

Contexte socio-économique

Une scolarisation moins importante et une population moins diplômée

La population domiciliée dans la commune de Dieppe présente un taux de scolarisation global légèrement moins élevé qu'au niveau régional (22 % vs 25 %). Cela s'explique naturellement par la répartition par âge de la population communale, cette dernière étant plus âgée.

La population dieppoise se démarque également avec un taux de scolarisation au-delà de 18 ans beaucoup moins important qu'en région et en France métropolitaine : 36% des 18-24 ans sont scolarisés contre près de 50% en Haute-Normandie et en France métropolitaine.

Par ailleurs, plus de 25% de la population dieppoise âgée de 15 ans ou plus non scolarisée est non diplômée, soit une proportion nettement supérieure à celle observée en région et en France métropolitaine. Le niveau de diplôme obtenu est également moins élevé dans la commune de Dieppe.

Peu de cadres et beaucoup d'ouvriers

La répartition de la population active par professions et catégories socio professionnelles montre que la part des ouvriers à Dieppe atteint plus de 30 % contre 24 % en France métropolitaine. A l'inverse, 15 % des actifs en France appartiennent à la catégorie «cadres ou professions intellectuelles supérieures» contre 8 % pour la commune de Dieppe.

Un taux de chômage plus élevé qu'en région

En moyenne annuelle, le taux de chômage en Haute-Normandie atteint 10,2% en 2009 contre 9,1% en France métropolitaine. La zone d'emploi de Dieppe présente un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale et nationale (10,8%).

La détérioration du marché du travail touche particulièrement les jeunes. Près d'un demandeur d'emploi sur quatre domicilié dans la commune de Dieppe a moins de 25 ans, soit une proportion plus importante qu'en France hexagonale (18%).

Davantage de bénéficiaires de minima sociaux

Le taux de bénéficiaires du RSA sur la commune de Dieppe est supérieur à celui observé en moyenne en région et en France métropolitaine tout comme celui des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé : près de 6% des personnes âgées de 20-59 ans contre 3% pour les autres échelons géographiques de référence.

Une forte proportion de bénéficiaires d'aide au logement

En 2009, près d'un ménage haut-normand sur quatre est couvert par une aide au logement versée par la caisse d'allocations familiales. Dans la commune de Dieppe, et en concordance avec la part de logements sociaux plus élevée, cette proportion est nettement supérieure : près de 38% des ménages recensés sur le territoire bénéficient en effet d'une aide au logement.

Un tiers de la population habite en quartier politique de la ville

Depuis 1994, dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville, des actions sont menées en faveur des habitants des zones urbaines sensibles, dans les champs prioritaires et en premier lieu dans le domaine de la santé. Le contrat urbain de cohésion sociale permet ainsi de répondre aux besoins particuliers des ZUS classées en catégorie 2 et des zones identifiées dans les quartiers de Janval, du Pollet et du centre ville - bout du quai, classées en catégorie 3. Le contrat local de santé a vocation à renforcer et compléter les actions initiées et à les insérer dans un projet global et cohérent.

La santé, identifiée comme l'un des volets prioritaires du CUCS est un vecteur essentiel de réduction des inégalités sociales et territoriales. Dans ce domaine, les interventions de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des changes (Acsé) sont centrées sur les ateliers santé ville (ASV)

permettant une structuration des actions au plan local. Par ailleurs, des actions de prévention ou de développement de l'offre de soins sont financées dans le cadre de CUCS en lien ou en dehors des ASV.

Les actions de prévention financées au niveau local doivent répondre aux thématiques prioritaires des plans nationaux de santé et en particulier ceux consacrés à la nutrition et à la promotion de l'activité physique, à la périnatalité, à la lutte contre le cancer, à la lutte contre les toxicomanies, à la prévention et à la prise en charge de la dépendance des personnes âgées, au handicap et à la santé mentale, aux programmes de dépistage précoce (cancers, diabète, maladies infectieuses…) ainsi qu'aux campagnes de vaccination.

Pour 2012, 4 actions bénéficient de crédits dans le cadre du CUCS sur le territoire de la ville de Dieppe : le Réseau local de prévention de la santé, l'action concernant l'accompagnement des personnes en difficultés avec l'alcool, le relai d'aide et d'écoute psychologique et une action de prévention en faveur des personnes âgées.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé entre la Ville de Dieppe et l'ARS, il est prévu de créer un ASV sur la commune de Dieppe. Ce dispositif permettra une démarche partagée entre les collectivités territoriales et l'Etat, d'ingénierie, de concertation, une capacité de diagnostic, de programmation et de mise en œuvre d'actions en matière de santé ciblées sur les besoins des habitants des quartiers en difficultés.

L'offre de soins

L'offre de soins libérale

La commune de Dieppe comme toutes les communes composant les grandes agglomérations présente une densité d'offre de soins libérale de 1er recours supérieure à celle observée en moyenne en région et ce quels que soient la profession envisagée et le territoire géographique couvert. Toutefois, ces densités restent largement en deçà de celles observées au plan national.

Cependant, on note une proportion importante d'omnipraticiens et de chirurgiens-dentistes âgés de 55 ans et plus. En effet, près de 60% des omnipraticiens libéraux installés à Dieppe sont âgés de 55 ans et plus, soit une proportion supérieure à celle observée en région (44%).

L'offre de soins hospitalière

Les taux d'équipement en offre hospitalière sont nettement inférieurs à la moyenne nationale, que ce soit en soins de courte durée, en soins de suite et de réadaptation ou bien encore en psychiatrie.

Ces dernières années diverses réalisations ont eu lieu et des actions sont prévues afin de favoriser, développer l'offre du territoire de Dieppe :

• La modernisation des établissement de santé :
- reconstruction de la clinique Les Aubépines,
- construction de la clinique Mégival,
- poursuite de la reconstruction sur site du CH de Dieppe : chirurgie, SSR, consultations/admissions, psychiatrie, médecine et urgences.

• Le renforcement de l'offre et déploiement d'activités nouvelles :
- SSR : extension des capacités du CH de Dieppe et création à la clinique Mégival,
- imagerie : 3 scanners autorisés et installés et 2 IRM autorisées,
- ...

• Le développement des coopérations :
- GIE Imagerie pour la gestion des IRM (public/privé),
- comité de coordination en cancérologie,
- …

État de santé de la population

Surmortalité générale et prématurée

A l'instar de la région, le territoire de la ville de Dieppe présente une surmortalité générale et prématurée par rapport à la France métropolitaine. Celle-ci atteint près de 32 % chez les hommes et 10 % chez les femmes.

L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population conduisent à une augmentation sensible de l'âge moyen au décès et les statistiques des causes de décès sont de plus en plus le reflet de la mortalité aux grands âges. De fait, l'analyse de la mortalité prématurée (mortalité survenant avant 65 ans) est essentielle.

Si la mortalité prématurée est en constante diminution en France, elle demeure l'une des plus élevés comparativement aux pays européens. La région Haute Normandie présente une surmortalité prématurée de 14% par rapport à la France métropolitaine et cette situation est particulièrement marquée sur le territoire de la ville de Dieppe avec une surmortalité prématurée de plus de 70 % chez les hommes et de 45 % chez les femmes.

Une forte surmortalité par cancer et liées à l'alcool

Près d'un tiers des décès masculins comptabilisés sur Dieppe sont prématurés, soit une proportion semblable à celle observée en région mais supérieure au niveau national (27 %). Chez les femmes, 14% des décès sont prématurés (part semblable entre les différents échelons géographiques).

Les cancers, les pathologies liées à une consommation excessive d'alcool, ainsi que les suicides (notamment chez les hommes) sont les principales causes de mortalité prématurée dans la commune de Dieppe, la région ainsi qu'en France métropolitaine. Les décès liés à une cirrhose alcoolique ont lieu pour près de 60 % avant 65 ans. Une partie de cette mortalité prématurée s'avère donc «évitable».

Les maladies chroniques - les affections de longue durée (ALD)

Le dispositif des affections de longue durée permet une prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.

A l'échelle du territoire de santé de Dieppe, on observe chez les jeunes âgés de moins de 15 ans une prédominance des troubles mentaux et des maladies respiratoires comme motifs d'admission en ALD.

Les tumeurs constituent le premier motif d'admission en affections de longue durée entre 15 et 64 ans, suivies des maladies cardio-vasculaires et métaboliques. Toutefois, les hommes et les femmes présentent des situations différentes avec une prédominance des tumeurs chez ces dernières contre une prépondérance des maladies cardio-vasculaires chez les hommes.

Les maladies cardio-vasculaires représentent près de 45% des admissions en affection de longue durée à partir de 65 ans chez les hommes comme chez les femmes, soit une proportion supérieure à celle observée au niveau de la région. Viennent ensuite les tumeurs qui motivent près de 30% des admissions chez les hommes et 20% chez les femmes. Enfin environ 12% des admissions à ces âges concernent un diabète.
Notons également l'importance des admissions pour maladie d'Alzheimer, notamment chez les femmes âgées de 65 ans et plus.

Les principaux motifs d'admission en ALD sur le territoire sont à m'image de ceux de la région et en France cependant les taux d'admission restent inférieurs au niveau régional ce qui pose la question de l'accès à une prise en charge adaptée.

Les ressources / les leviers disponibles sur le territoire

De nombreux acteurs sont investis sur le territoire notamment pour accompagner les personnes vulnérables :

- Services du Conseil Général de Seine Maritime (Unité territoriale d'actions sociales, Protection Maternelle et Infantile)
- Caisse d'Allocations Familiales
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Mission Locale de la Cote d'Albatre
- Permanence d'accès aux soins de santé du CH de Dieppe
- Equipe Mobile psychiatrie précarité
- Structures sociales d'hébergement
- Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie
- Associations
- …

Une structure relais : le Pôle Ressources Santé

Le Réseau Local de Promotion de Santé de Dieppe cofinancé par l'ARS, la région et la Ville de Dieppe a pour mission d'impulser une dynamique à l'échelle du territoire et de coordonner les acteurs autour d'un programme d'actions prenant en compte les priorités régionales de santé et les spécificités du territoire.
Le RLPS a également pour mission d'apporter un soutien méthodologique à la conception d'action, en mettant à disposition des acteurs un point relai documentaire et en favorisant l'offre de formation.

Pour développer les actions dans les quartiers prioritaires de la ville (en Zones Urbaines Sensibles), un Atelier Santé Ville a aussi été créé en 2012.

L'élaboration du contrat local de santé bénéficie d'un contexte qui encourage l'articulation de la promotion de la santé, de la prévention, des politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

LE TERRITOIRE

Le territoire retenu pour le CLS est le territoire de la Ville de Dieppe.
Une attention particulière sera portée en direction des populations les plus fragilisées en tenant compte des typologies de publics en situation de vulnérabilité des quartiers « politique de la ville ». La prise en considération de ces publics sera réalisée de manière transversale au travers des 6 axes stratégiques prioritaires retenus.

L'ELABORATION DU CLS

Sur le territoire de la ville de Dieppe, les besoins en matière de santé ont été objectivés par un ensemble de travaux réalisés et réactualisés : à la fois par l'ORS (Contribution au diagnostic local de santé, mars 2012) et par l'ARS, dans le cadre de l'élaboration de son PRS et particulièrement par les propositions d'orientations issues des groupes de travail menés pour la définition du Schéma Régional de Prévention sur l'ensemble du territoire de santé de Dieppe.

Ces travaux ont permis de faire émerger six axes stratégiques, portant sur les six thèmes suivants :

- Addictions
- Cancer
- Souffrance psychique
- Périnatalité et petite enfance
- Vieillissement
- Santé environnementale

La définition des axes stratégiques a donné lieu à la constitution de groupes de travail afin de présenter la démarche, de définir et d'élaborer des orientations de travail. A la suite de ces réunions, chaque groupe de travail a proposé des actions, formalisées sous forme de fiches actions.

Les fiches actions décrivent des actions, soit existantes soit en projet, inscrivant ou pas un financement complémentaire dans le cadre du CLS.

Les fiches retenues constituent le cœur du CLS.

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le périmètre du Contrat Local de Santé résultant de la confrontation des attentes de la Ville de Dieppe et de l'ARS comporte six axes prioritaires :

Axe 1	**Promouvoir un comportement favorable à la santé** Renforcer les interventions en faveur de la petite enfance et des adolescents Favoriser l'activité physique et l'équilibre alimentaire (enfants/ado) Renforcer les interventions vers les adultes en situation de précarité Promouvoir le dépistage des cancers Améliorer la couverture vaccinale Promouvoir l'éducation thérapeutique du patient	**Personnes en situation de précarité**
Axe 2	**Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives** Former les acteurs au repérage des conduites addictives Améliorer l'articulation entre les acteurs du sanitaire et du social	
Axe 3	**Promouvoir des environnements favorables à la santé** Poursuivre l'amélioration de l'habitat	
Axe 4	**Accompagner le vieillissement** Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées Préserver l'autonomie des personnes âgées en luttant contre l'isolement	
Axe 5	**Prévenir et prendre en charge la souffrance psychosociale** Favoriser la coordination des acteurs et des dispositifs Développer et structurer la prise en charge de la souffrance psychosociale	
Axe 6	**Renforcer la coordination des actions santé** Renforcer l'offre de soins de 1er recours Développer et coordonner les actions de prévention et d'éducation à la santé dans les quartiers prioritaires de la ville de Dieppe	

AXE 1 – PROMOUVOIR UN COMPORTEMENT FAVORABLE A LA SANTE

Les priorités du projet régional de santé

Le schéma régional de prévention identifie trois priorités d'action :

- Inscrire la prévention et la promotion de la santé tout au long de la vie : les actions seront prioritairement organisées en direction des personnes en situation de précarité : les jeunes (amélioration de l'accès et de l'utilisation des méthodes contraceptives, actions ciblées pour lutter contre les addictions, le suicide, l'obésité), les adultes (prévention des pratiques addictives notamment), les personnes âgées et les personnes handicapées ;

- Soutenir les dispositifs de prévention majeurs : amélioration de la couverture vaccinale et des taux de dépistage (cancer du sein, cancer colorectal), en particulier dans les territoires présentant les taux les plus faibles et développement de l'éducation thérapeutique du patient ;

- Réduire les inégalités en renforçant les actions de prévention-promotion de la santé dans les territoires identifiés comme prioritaires (Dieppe).

Les objectifs opérationnels du CLS

1.1 Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance, et de l'adolescence

1.2 Favoriser l'activité physique et l'équilibre alimentaire (enfants/ado)

1.3 Renforcer les interventions auprès des personnes en situation de précarité

1.4 Promouvoir le dépistage des cancers

1.5 Améliorer la couverture vaccinale

1.6 Promouvoir l'éducation thérapeutique du patient

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence	
Action n°1 Développer les compétences psycho-sociales des enfants des écoles maternelles et primaires		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Début 2013 rentrée 2013 2014/2015	Mise en place d'un groupe de travail pour élaborer un programme d'actions (choix des outils, sensibilisation…) Réalisation de l'action dans une école maternelle et/ou primaire pilote dans un quartier prioritaire Extension de l'action aux écoles primaires et structures d'accueil des enfants en situation de handicap
Commentaires		
Maître d'œuvre	Atelier Santé Ville de Dieppe	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Enfants de 3 à 9 ans	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- L'éducation Nationale : Coordinateur du BEF Dieppe-Neufchâtel ; les instituteurs et les chefs d'établissements ; IDE scolaires. - Département : PMI - Structures accueillants des enfants en situation de handicap	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de participants au groupe de travail - Mise en œuvre de l'action dans une école pilote - Nombre d'école participant à l'extension de l'action	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 5 000 € (achat outil, formation) Source : ARS (5 000 €)	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence	
Action n°2 Développer les actions en matière d'hygiène de vie auprès des enfants des écoles maternelles et primaires		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Début 2013 Rentrée 2013/2014 2014/2015	1/ Mise en place d'un groupe de travail pour organiser un programme d'actions sur l'hygiène de vie afin de prévenir les problématiques suivantes : poux, gale, sommeil, hygiène corporelle. 2/ Réalisation de l'action "hygiène de vie" définie par le groupe de travail dans une école maternelle et une école primaire test : soit les écoles Langevin à Neuville les Dieppe (quartier prioritaire). Maternelle : sensibiliser les parents à la thématique sous forme de "café-parents" avec un intervenant extérieur (psychologue d'Inseraction). Objectifs : - Rencontre entre parents - Créer du lien - Débat sur les situations vécues quotidiennement - Redynamisation et incitation des parents à participer à la vie de l'école. Primaire : Mise en place de l'action "hygiène de vie" auprès des enfants des classes de CE1. Etendre l'action partenariale "hygiène de vie" à toutes les écoles (11 primaires et 11 maternelles) ainsi qu'à l'IME
Commentaires		
Maître d'œuvre	Atelier Santé Ville de Dieppe pour les actions en écoles primaires Inseraction pour l'animation des « café-parents » en écoles maternelles	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe, en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Enfants des écoles maternelles et primaires	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Education Nationale - CH de Dieppe (infirmière LAT) - Inseraction	
Indicateurs d'évaluation	- Taux des cas de gales et poux - Implication des partenaires - Implication des parents d'élèves	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 710 € Sources : ARS (360 €), Ville (350 €)	

Axe stratégique	Promouvoir un comportement favorable à la santé	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence	
Action n°3 Extension de l'action « Brossage des dents à l'école » dans les écoles maternelles et primaires		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Déploiement de l'action « brossage des dents à l'école » dans toutes les écoles maternelles et primaires de la ville.
Commentaires	Cette action a été initiée en 2012 au sein des écoles maternelles sur le temps du midi. La ville met à disposition le matériel et l'encadrement nécessaire pour accompagner le dispositif. Le matériel est renouvellé 3 fois par an.	
Maître d'œuvre	Pôle Education - Enfance	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Enfants des écoles maternelles et primaires déjeunant au restaurant scolaire	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- ASV - CPAM RED	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'écoles touchées par le dispositif - Nombre d'enfants entrant dans l'action	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 17 082 € (achat + ETP) Source : Ville de Dieppe (17 082 €)	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence	
Action n°4 Améliorer l'hygiène bucco-dentaire des enfants		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Réaliser des actions de prévention bucco-dentaire auprès des enfants des classes de CP de Dieppe en lien avec le dispositif M't Dent proposé par l'Assurance Maladie
Commentaires	Distribution d'un kit de brossage en complément des actions de prévention réalisées en classe.	
Maître d'œuvre	ASV	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Enfants des écoles maternelles et primaires déjeunant au restaurant scolaire	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	CPAM RED (Action Mt'dent)	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'écoles touchées par le dispositif - Nombre d'enfants entrant dans l'action	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 500 € (achat kit de brossage) Source : Ville de Dieppe (500 €)	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence	
Action n°5 Développer les compétences psycho-sociales chez les adolescents en utilisant l'outil L.I.K.S.I.R		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Début 2013 durée du CLS	Mise en place d'un groupe d'intervenants référents formés à l'utilisation de l'outil Modification de l'outil afin de le rendre plus pratique à utiliser Formation de nouveaux intervenants Déploiement de l'action dans les établissement scolaires et structures accueillants des adolescents
Commentaires		
Maître d'œuvre	Atelier Santé ville de Dieppe	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Professionnels travaillant en lien avec les adolescents	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Education Nationale IDE et AS scolaires - Structures accueillant des adolescents : IDEFHI . IMPRO la traverse ; Centres sociaux et de loisirs, Association Oxygène	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de professionnels formés à l'outil - Nombre actions mettant en œuvre L.IK.S.I.R - Nombre de jeunes impliqués dans l'action	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 5 300 € (conception et production de l'outil) Source : ARS (5 300 €)	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence	
Action n°6 Développer les actions « vie affective et sexuelle » afin de limiter les grossesses précoces non désirées en améliorant l'utilisation et l'accès aux méthodes contraceptives		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Début 2013	1/ Sensibiliser les professionnels socio-éducatif sur la sexualité et les moyens de contraception Informer des lieux ressources sur Dieppe
	2013	2.1/ Suite à la formation, créer un groupe de travail pour mettre en place un programme d'actions « vie affective et sexuelle » dans un lycée test (lycée du Golf à Dieppe). - informations sexualité-contraception et relations fille-garçon, - Séances d'informations sur les droits, les allocations. - Intervention de l'association « café-crème » auprès d'un groupe de lycéens volontaires pour l'organisation d'une représentation théâtrale en fin d'année pour tous les lycéens.
	2013/2014	2.2/ Création d'un "outil de prévention sexualité" support aux interventions des différents partenaires dans le lycée avec la participation de lycéens et de professionnels : BD "sac à potes" (à éditer)
	2014/2015	3/ Extension de l'action « vie affective et sexuelle » dans un autre lycée dieppois ou structures spécifiques : IDHEFI, IME
Commentaires		
Maître d'œuvre	1/ Association Metanoya en lien avec l'ASV de Dieppe 2.1 / Lycée du Golf (IDE) 2.2 / ASV de Dieppe	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Adolescents et jeunes adultes	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	1/L'éducation Nationale : Proviseur de l'établissement L'UTAS 7 : CDAG et Centre de planification : conseillère en éducation social et familiale, sage-femme, infirmière CDAG CAF Professionnels de santé 2/ Groupe IST/SIDA de Dieppe ; Pôle multimédia de la municipalité ; dessinateurs ; lycéens.	
Indicateurs d'évaluation	- Implication des acteurs - Nombre de lycéens sensibilisés - Nombre de grossesses non désirées et nombre d'IVG dans le lycée - Réalisation du document support	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 20 960 € Sources : ARS (10 260 € financement formations Métanoya, 5 000 € interventions café crème), Ville 5 000 € (création et impression BD sac à potes ; 700 € intervention planning familial)	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence	
Action n°7 Informer la population sur la réalité de l'infection à VIH aujourd'hui et sur l'existence des autres infections sexuellement transmissibles.		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Informer la population sur la réalité de l'infection à VIH aujourd'hui et sur l'existence des autres infections sexuellement transmissibles, par la mise en place d'un théâtre forum, d'un forum santé et d'un stand d'information dans le cadre du Sidaction. Ces actions ont également pour objectif d'inciter au dépistage du VIH/SIDA et des principales IST.
Commentaires	Informer c'est aussi permettre à chacun de mieux connaître la réalité de l'infection à VIH en 2012 et de favoriser la solidarité avec les personnes touchées en évitant toute exclusion.	
Maître d'œuvre	Maison des jeunes, Maison pour tous	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Collèges, lycées, centres de formation, tout public	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Le groupe IST/SIDA de Dieppe - Le Département de Seine-Maritime - ASV de Dieppe - Œuvre Normande des Mères - Mission locale Dieppe Côte d'Albâtre - Bénévoles	
Indicateurs d'évaluation	- Indicateurs qualitatifs : âge du public ; proportion hommes/femmes ; niveau de connaissances des participants, niveau de satisfaction. - Indicateurs quantitatifs : âge du public ; nombre de personnes accueillies ; nombre de partenaires impliqués ; nombre de documentation et de préservatifs distribués ; nombre de personnes ayant reçu une formation ; nombre de questionnaires recueillis.	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 5 460 € Source : ARS (5 460 €)	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence	
Action n°8 Expérimenter la mise en place d'un programme d'actions d'éducation à la santé dans le cadre de CESC inter-établissements scolaires sur Dieppe		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Début 2013 2013/2014 2014/2015	- Mobilisation des établissements scolaires (organisation d'une séance d'information sur le projet) - Création du CESC inter-établissement - Élaboration du programme d'actions intégrant en particulier le développement des compétences psycho-sociales, associant les partenaires extérieurs et les familles et en veillant à l'articulation avec les autres dispositifs sociaux (parentalité, accompagnement RSA, missions locales) - Mise en œuvre du programme
Commentaires		
Maître d'œuvre	Atelier Santé Ville de Dieppe en lien avec le coordonnateur du BEF	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Enfants et jeunes scolarisés ou non et leur entourage	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Coordonnateur du BEF - Etablissements et professionnels de l'Education Nationale - Fédérations de parents d'élève - Professionnels, établissements, associations sanitaires et sociaux - CG 76 (PMI et UTAS) - IREPS	
Indicateurs d'évaluation	- CESC créé - Programmes d'actions établis et mis en œuvre - Mobilisation des acteurs	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 0 €	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Favoriser l'activité physique et l'équilibre alimentaire chez les adolescents	
Action n°9 Animations sportives interquartiers aux vacances (BTE)		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	- animations sportives (tournois, stages,...) - raid sportif Bouge ton été - sorties canoë, VTT, kart à pédales - sorties voile en mer - découverte des activités nautiques de bord de mer (catamaran, canoë, planche à voile,...)
Commentaires	Programme d'activités renouvelées chaque été en concertation avec tous les partenaires de l'opération. D'autres actions sont également programmées aux petites vacances.	
Maître d'œuvre	Service Jeunesse	
Territoire de l'action	Quartiers prioritaires de la politique de la ville	
Public visé	Jeunes âgés de 12-18 ans	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Foyer Duquesne - Maison des jeunes / Maison pour tous de Neuville - Maison des Jeunes et de la Culture quartier centre - Espace Ados du Val Druel - Maison Jacques Prévert / Petit Prévert - Oxygène - La Parentèle - Cercle de la Voile de Dieppe - Pôle ressources santé	
Indicateurs d'évaluation	- typologie du public touché - évolution des pratiques - intérêt manifesté pour les propositions d'activités physiques et sportives	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 35 290 € Sources : 28 232 € Ville de Dieppe, 7 058 € autres (Acsé, CAF)	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Favoriser l'activité physique et l'équilibre alimentaire	
Action n°10 Développer l'action « En forme dans nos quartiers »		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Projet initié sur l'année 2011-2012, sur 4 écoles situées en ZEP sur le temps du midi et encadrée par les animateurs. Action menée sur 2 axes : activité physique et nutrition. Des sacs à thème circulent dans les 4 écoles afin que les animateurs mettent en place des activités sportives. Sensibiliser les animateurs à l'équilibre alimentaire. Constituer un espace en ligne pour que les parents puissent participer activement au projet par l'échange de recettes et d'astuces pour le « bien manger » de leurs enfants.
Commentaires	Cette action doit maintenant s'étendre à l'ensemble des écoles élémentaires (sauf Paul Bert), avec de nouveau les sessions de formation, de nouveaux tracés dans les cours d'écoles et un complément de matériel sportif pour pouvoir couvrir les 6 écoles supplémentaires	
Maître d'œuvre	Pôle Education-Enfance	
Territoire de l'action	Les écoles élémentaires de la ville de Dieppe à l'exception de Paul Bert	
Public visé	Les enfants âgés de 6 à 11 ans déjeunant au restaurant scolaire	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- le Pôle Ressources Santé - le service des sports - l'Assiette Dieppoise, - les services techniques - la démocratie locale - le service communication - les familles	
Indicateurs d'évaluation	Une enquête réalisée en début et en fin de projet afin de mesurer la satisfaction des enfants et des familles et les incidences sur les habitudes alimentaires et sportives	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 14 765 € - Temps de travail particulier à la mise en œuvre de l'action : 5 265 € - Tracés de cour (Sévigné, P. Curie et Michelet) : 7 500 € - Achat de matériel sportif : 2 000 € Sources : Ville (5 265 €), à définir (9 500 €)	

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="2">Promouvoir un comportement favorable à la santé</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel</td><td colspan="2">Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité,
de la petite enfance et de l’adolescence</td></tr>
<tr><td colspan="3">Action n°11
Les Ado ont du Pep’s</td></tr>
<tr><td>Descriptif des actions et année de début des travaux</td><td>Durée du CLS</td><td>Les actions proposées sont de deux types :

- Actions collectives : organisation de sorties, d’Olympiade, de séjours sportifs, de forum, de concours autour d’ateliers cuisine etc…

- Actions par structure axées sur la découverte de nouveaux sports, la mise en place de randonnée, des actions de sensibilisation dans les collèges, mise en place d’ateliers cuisines…</td></tr>
<tr><td>Commentaires</td><td colspan="2">L’action a pour permettre d’aborder les bonnes pratiques alimentaires, de valoriser la pratique physique régulière, d’apprendre aux jeunes à mieux gérer leur capitale santé, de communiquer et rendre visible le projet</td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td colspan="2">Oxygène</td></tr>
<tr><td>Territoire de l’action</td><td colspan="2">Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville</td></tr>
<tr><td>Public visé</td><td colspan="2">Jeunes 11 à 17 ans</td></tr>
<tr><td>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</td><td colspan="2">Association du territoire, ASV de Dieppe, collèges etc…</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’évaluation</td><td colspan="2">1/ Indicateurs qualitatifs :
- Respect des caractéristiques fixées par la proposition dans le fond comme dans la forme (thème choisi, conformité du support, adéquation au temps imposé).
- Appropriation et implication de l’équipe dans le projet
- Changement de comportement des jeunes

2/ Indicateurs quantitatifs :
- Nombre de jeunes impliqués dans l’élaboration des actions
- Assiduité des jeunes.

L'évaluation de l'action se fait en cours du projet afin de réajuster si besoin notamment lors des réunions de suivi de projet mis en place par la coordonnatrice et en fin de projet.
Les fiches d'inscriptions permettent de comptabiliser le nombre de jeunes inscrits dans l'action.</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel de l’action et source de financement</td><td colspan="2">BP 2013 : 29 000 €
Sources :
- ARS : 8 000 €
- DRDJCS : 9 000 €
- Centres Sociaux : 2 000 €
- sources à définir : 10 000 €.</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="2">Promouvoir un comportement favorable à la santé</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel</td><td colspan="2">Renforcer les interventions dans le domaine de la périnatalité, de la petite enfance et de l’adolescence</td></tr>
<tr><td colspan="3">Action n°12
Sensibiliser et informer sur l'équilibre alimentaire et les comportements alimentaires à risque</td></tr>
<tr><td>Descriptif des actions et année de début des travaux</td><td>Durée du CLS</td><td>1/ Formation des professionnels :
Organiser une séance de sensibilisation sous forme d'échange de pratique sur la thématique « équilibre alimentaire – troubles du comportement alimentaire chez les adolescents » : apporter des connaissances de base sur l'équilibre alimentaire et la diététique aux professionnels en contact direct avec des familles et/ou des adolescents et améliorer la lisibilité sur lieux ressources de prise en charge locale.

2/ Organiser une conférence sur l'anorexie et la boulimie

3/ Créer un outil partenarial d'éducation à la santé sur le thème de l'équilibre alimentaire et sur les comportements alimentaires à risque (« mal bouffe », « régimes restrictifs »...) en partenariat avec des étudiants et lycéens (l'IFCASS, lycée du Golf) et les acteurs du territoire touchés par la problématique.</td></tr>
<tr><td>Commentaires</td><td colspan="2">Création d'un outil à budgéter en 2014</td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td colspan="2">Atelier Santé Ville de Dieppe</td></tr>
<tr><td>Territoire de l’action</td><td colspan="2">Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville</td></tr>
<tr><td>Public visé</td><td colspan="2">- Professionnels médico-socio-éducatifs
- Adolescents dès 15 ans</td></tr>
<tr><td>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</td><td colspan="2">- Lycées
- Centres de formations professionnels
- Centres sociaux : Maison des jeunes de Neuville, Oxygène, Mosaïque...</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’évaluation</td><td colspan="2">Réalisation de l'outil avec la participation d'adolescents</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel de l’action et source de financement</td><td colspan="2">BP 2013 : 1 000 € (formation 500 €, conférence : 500 €)
Sources : ARS (500 €), Ville (500 €)</td></tr>
</table>

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions auprès des personnes en situation de précarité	
Action n°13 Accompagnement à la santé des enfants 5-16 ans scolarisés en ZUS		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	L'accompagnement proposé va permettre d'aider les familles à lever les freins sur les problématiques santé en proposant un plan d'actions adapté lorsqu'un défaut de prise en charge est constaté. Objectifs et missions de l'accompagnement : - Engager des rencontres régulières pour soutenir les familles dans les démarches de santé. - Gérer avec la famille les rendez-vous santé et mener un accompagnement physique si nécessaire. - Aider à la gestion du suivi des prescriptions avec les familles. - Établir des liens réguliers avec les acteurs du repérage et plus particulièrement les infirmières scolaires afin d'informer de l'évolution de la situation. Identification du besoin : lorsqu'un professionnel des établissements scolaires constate un défaut de prise en charge sur une problématique santé.
Commentaires	Porteur du projet : Coordonnateur « Réussite éducative » / Ville de Dieppe	
Maître d'œuvre	Association Inseraction	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Enfants et adolescents de 5 à 16 ans présentant des signes de fragilité éducative.	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Éducation Nationale - Atelier Santé Ville de Dieppe	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'enfants ou de jeunes accompagnés - Nombre de rencontres réalisées par enfant ou jeune - Nombre et type de démarches effectuées - Tableau synthétique des soins engagés et de l'évolution des démarches autonomes réalisées (prise de rendez-vous, consultation, soins...)	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 14 000 € Projet local de réussite éducative : 14 000 €	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions auprès des personnes en situation de précarité	
Action n°14 Améliorer l'accès aux soins et lutter contre le recours tardifs aux soins en développant l'action de l'APASM – Croix Rouge Française		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	1/ Sensibiliser les publics au « prendre soin de soi » pour les orienter vers le soin si nécessaire : Concertation avec des structures cibles pour l'organisation de séances d'informations et de sensibilisation sur : la notion de santé en général, sur les soins pris en charge (incitation aux dépistages), sur les lieux ressources locales, sur les droits des personnes (mutuelles...). 2/ Mise en place de bilans de santé par les médecins bénévoles de l'APASM : Offrir aux personnes ayant des difficultés d'accès aux soins une consultation médicale et/ou para médicale gratuite. Ils pourront bénéficier d'un accueil, d'une écoute et recevoir les soins nécessaires. 3/ Rendre mobile l'APASM : création d'un accueil médico-social dans une unité mobile (type camionnette) pour lutter contre la problématique de la mobilité des populations en situation de précarité.
Commentaires	Organiser les déplacements de l'unité mobile APASM en lien avec les structures d'accueil de public en difficultés type épiceries solidaires ou foyer d'hébergement...	
Maître d'œuvre	1/ Atelier Santé Ville de Dieppe 2 et 3 / Croix Rouge extension de l'APASM existant depuis 2002 dans nos locaux	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	- Personnes en situation de précarité même passagère avec ou sans couverture). - Personnes aux minima sociaux, jeunes, femmes seules, retraités, travailleurs pauvres… - Groupes déjà constitués de personnes en situation de vulnérabilité via : Inseraction, Insersanté, Ensemble, les Nids, centres de formation, MGI, épiceries sociales et solidaires, chantiers d'Insertion....	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- CH de Dieppe (médicaments et l'élimination des déchets) - Unité Locale Croix Rouge - Action sociale - CARSAT, CAF, pour les interventions sur l'accès aux droits, - Ville de Dieppe (PRS) : information santé ;	
Indicateurs d'évaluation	-Bilan d'activité annuel avec les mêmes critères que celui de l'APASM (population, âges, ressources, couvertures sociales…) - Nombres de personnes sensibilisées	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 24 217 € Source : ARS : 24 214 €	

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="2">Promouvoir un comportement favorable à la santé</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel</td><td colspan="2">Renforcer les interventions auprès des personnes en situation de précarité</td></tr>
<tr><td colspan="3">Action n°15
Mise en œuvre d'ateliers cuisine par Oxygène</td></tr>
<tr><td>Descriptif des actions et année de début des travaux</td><td>Durée du CLS</td><td>Objectifs :
- Redonner le goût de cuisiner
- Réaliser des préparations culinaires de base
- Diminuer les réticences voire le refus de certains aliments
- Actualiser des notions d’hygiène et les mettre en pratique
- Prendre en compte les contraintes du petit budget

Les ateliers auront lieux deux fois par semaine

L’animatrice abordera à travers les recettes différentes thématique comme la connaissance des aliments et de leurs usages culinaires, les fruits et légumes de saison, la question du budget et de l’équilibre alimentaire etc… Elle s’appuiera sur les compétences et les savoirs faires de chacun afin d’amener les personnes à participer et être acteur de l’action.

Des repas pourront être pris en commun à l’issu de l’atelier.

Des sorties en lien avec la thématique seront organisées une fois par trimestre (salon de l’agriculture, visite de ferme…)</td></tr>
<tr><td>Commentaires</td><td colspan="2">L’atelier cuisine est une action collective entrant dans une démarche d’accompagnement des personnes. C’est un moment de convivialité, qui réunit des personnes volontaires pour cuisiner un plat ou un repas avec l’aide d’un animateur.
L’atelier permet de valoriser les personnes en s’appuyant sur leur connaissance et leur savoir-faire.</td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td colspan="2">Association Oxygène</td></tr>
<tr><td>Territoire de l’action</td><td colspan="2">Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville</td></tr>
<tr><td>Public visé</td><td colspan="2">Adultes en situation de précarité</td></tr>
<tr><td>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</td><td colspan="2">Atelier Santé Ville de Dieppe</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’évaluation</td><td colspan="2">- Nombre de personnes inscrites dans l’atelier
- Nombre d’ateliers mis en place
- Nombre d’ateliers à thème mis en place</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel de l’action et source de financement</td><td colspan="2">BP 2013 : 8 100 €
Source : à définir</td></tr>
</table>

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer les interventions auprès des personnes en situation de précarité	
Action n°16 Mise en œuvre d'ateliers cuisine par INSERACTION		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Le principe est d'accueillir des groupes composés de 8 personnes maximum et de réaliser un menu équilibré et peu coûteux, en lien avec les recommandations nutritionnelles. Déroulement des ateliers (12 ateliers) : Ateliers théoriques - éducation nutritionnelle : Réalisation de jeux et de quizz sur la nutrition, remise de documents, de recettes… Ateliers pratiques - Ateliers cuisine : Réalisation d'un repas Thèmes abordés : l'équilibre alimentaire, les groupes d'aliments, la conservation des aliments, l'hygiène, astuces pour ne pas gaspiller et ou acheter à moindre coût, idées de recettes à petit budget, lecture des étiquettes d'emballages alimentaires...
Commentaires	L'action a pour objectif d'initier le public à l'hygiène alimentaire, d'apporter aux familles les connaissances de base permettant de cuisiner simplement, d'élaborer des repas équilibrés à partir de petits budgets, favoriser l'autonomie des familles, créer du lien social et redonner confiance en soi, permettre de retrouver une gestion du budget saine et équilibrée	
Maître d'œuvre	Inseraction (Intervenante : diététicienne de l'association)	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Public en situation de précarité fréquentant l'épicerie sociale « le petit marché » et le centre social « Mosaïque » pour 2013.	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Épiceries solidaires - Centres sociaux - Ville de Dieppe	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de participants aux ateliers - Nombre d'ateliers mis en place - Caractéristiques des participants - Satisfaction des participants - Sollicitation des partenaires	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 7 460 € (fonctionnement 5000 € + 2460 € intervention diététicienne Inseraction) Source : 5000 € Ville de Dieppe : Fonctionnement de l'épicerie solidaire « le petit marché », mise à disposition de la salle P. Linglois à Inseraction pour les ateliers. 2460 € ARS (Intervention Inseraction).	

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="2">Promouvoir un comportement favorable à la santé</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel</td><td colspan="2">Promouvoir le dépistage des cancers</td></tr>
<tr><td colspan="3">Action n°17
Déployer un programme d’actions sur le dépistage des cancers</td></tr>
<tr><td>Descriptif des actions et année de début des travaux</td><td>Durée du CLS</td><td>1/ Actions de sensibilisation à la santé (système de santé de droit commun) envers le public spécifique des structures du territoire (Insersanté, Inseraction, Ensemble, épiceries solidaires, services insertion Les Nids et Département...)

2/ Organiser des visites dans des cabinets de radiologie pour les femmes constituées en groupes spécifiques ;

3/ Poursuite des Forum Diep’istages et mise en œuvre d’actions en amont :
- « marche rose et bleue en ville » ;
- incitation au dépistage du cancer du sein pour les femmes (agents municipaux) de plus de 50 ans en leur proposant de réaliser leur mammographie sur leur temps de travail (2 h)</td></tr>
<tr><td>Commentaires</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td colspan="2">Atelier Santé Ville</td></tr>
<tr><td>Territoire de l’action</td><td colspan="2">Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville</td></tr>
<tr><td>Public visé</td><td colspan="2">Tout public et public vulnérable</td></tr>
<tr><td>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</td><td colspan="2">- CPAM
- La Ligue contre le Cancer
- Association EMMA
- CARSAT
- CRF
- Pharmaciens
- laboratoires de radiologie
- MSA</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’évaluation</td><td colspan="2">- Nombre de participants aux forums
- Nombre d'actions de sensibilisation auprès de public vulnérable</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel de l’action et source de financement</td><td colspan="2">Sources :
Ville :
- Mise à disposition de locaux municipaux pour le forum et reprographie
- Temps de travail des agents municipaux
- Forum : 500 €

ARS (financement de l'association EMMA : 10 000 €)</td></tr>
</table>

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Renforcer la couverture vaccinale du tout public	
Action n°18 Mise en œuvre de l'action « tous à vos carnets »		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Mars 2013 Durée du CLS	Amélioration des compétences du professionnel municipal (secrétaire du service vaccination) concernant l'animation : Formation en amont de la réalisation des actions : « intervenir individuellement et collectivement sur les questions de santé » (IREPS). Mise place d'actions de sensibilisation à la vaccination : 1/ Tenue de permanence « séances de vérification des carnets de vaccination » de l'équipe de secrétaires Département/Municipalité au sein des structures sociales. 2/ Séances de vaccination dans les structures par le médecin vaccinateur du Département si besoin. Lors de la semaine européenne de la vaccination, réaliser une séance de vérification des carnets de vaccination à la mairie de Dieppe pour le personnel avec l'exposition de la CPAM en support. Organisation d'une conférence pour les acteurs sociaux et de terrain.
Commentaires		
Maître d'œuvre	Service santé-hygiène-handicap	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Tout public et professionnels	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Département (UTAS 7) - CPAM - Pharmaciens pour le relais d'information - ARS : conférence pour les professionnels - Associations présentes dans les quartiers visés	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes aux séances	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : Source : Ville de Dieppe (mise a disposition du personnel : secrétaire vaccination ; 4h/mois : 1 000 €) Département : temps de présence médecin + vaccins et consommables	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Améliorer la couverture vaccinale	
Action n°19 Faciliter le recours au service municipal de vaccination		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	Créer un flyer d'informations : horaires, lieu et gratuité des séances de vaccinations ; liste des vaccinations possibles Distribution du flyer via les partenaires locaux
Commentaires		
Maître d'œuvre	Service santé-hygiène-handicap	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Tout public et professionnels	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Département (UTAS 7)	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de dieppois ayant participé aux séances - Nombre de vaccinations réalisées	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 600 € Source : Ville de Dieppe (600 €)	

Axe stratégique	**Promouvoir un comportement favorable à la santé**	
Objectif opérationnel	Promouvoir l'éducation thérapeutique du patient	
Action n°20 Mise en place sur le territoire de santé de Dieppe d'un programme d'éducation thérapeutique des patients diabétiques de type 2 en ambulatoire		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	- Accueil de patients diabétiques de type2 en vue de diagnostic éducatif, proposition de plan personnalisé de soins avec séances d'éducation individuelles et en groupe, aide à la reprise ou au maintien de l'activité physique. - Coordination interprofessionnelle des actions.
Commentaires	Reprise d'un projet ayant déjà donné lieu à plusieurs réunions d'un comité de pilotage avec communication en 2011 d'un projet à l'ARS	
Maître d'œuvre	Maison Régionale du diabète (MAREDIA)	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	Personnes diabétiques de type 2	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- CHI de Dieppe (convention de partenariat établie en 2010) - Médecins généralistes du secteur - Spécialistes cardiologues, ophtalmologistes. .. - Diététiciennes libérales formées à l'ETP - Soignants paramédicaux intervenant auprès des patients diabétiques ; infirmiers, podologues, pharmaciens…	
Indicateurs d'évaluation	- Questionnaire d'évaluation remis au patient - Evaluation sur le nombre d'adhérents sur le secteur et leur participation effective aux ateliers et entretiens dont entretien d'évaluation ETP.	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 22 500 € Source : ARS	

AXE 2 – PREVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES PRATIQUES ADDICTIVES

Les priorités du projet régional de santé

- Structurer une organisation efficace et lisible

- Réajuster l'offre en fonction des besoins constatés sur la base de critères sanitaires

- Privilégier la prévention et l'intervention précoce :
  - inscription des actions de prévention en addictologie dans une démarche globale visant le développement des compétences psycho-sociales des jeunes (notamment en milieu scolaire) et des adultes (capacité effective à se passer d'une pratique addictive) ;
  - mise en place de dispositifs de repérage et d'orientation précoce (urgences, maternité/ périnatalité, justice, travailleurs sociaux, services de santé au travail et de santé scolaire...) ;
  - optimisation des organisations pour permettre une première consultation dans des délais rapides et un accueil non stigmatisant.

- Développer les interventions de proximité :
  - participation des acteurs locaux de l'addictologie dans les actions de prévention menées sur un territoire
  - mise en place d'antennes locales, de consultations avancées et de soutien aux acteurs non spécialistes de l'addiction (formation, analyse des pratiques) au sein des structures sociales, des établissements accueillant des jeunes et des cabinets de médecine générale ;
  - définition du cadre de l'intervention médico-sociale à domicile en addictologie.

Les objectifs opérationnels du CLS

2.1/ Former les acteurs au repérage des conduites addictives

2.2/ Améliorer l'articulation entre les acteurs du sanitaire et du social

2.3/ Développer les actions de prévention et d'intervention précoce

Axe stratégique	**Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives**	
Objectif opérationnel	Former les acteurs au repérage des conduites addictives Améliorer la visibilité et les capacités de l'offre de formation et de prévention en addictologie	
Action n°21 Structuration d'un pôle de prévention compétent en addictologie à Dieppe		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	Ce pôle de prévention sera mis en place sous l'égide du CSAPA de l'ONM, en association avec le CSAPA du CH de Dieppe et l'association Insersanté. Il sera l'acteur local de référence pour le montage d'actions de prévention en addictologie à Dieppe.
Commentaires	L'action est inscrite dans le cadre du programme d'action commun des 2 CSAPA dieppois. Elle doit répondre aux attentes des acteurs de l'agglomération qui demande un interlocuteur facilement identifiable et compétent. En lien avec le RLPS, le pôle de prévention pourra : - informer sur les ressources locales et orienter vers les acteurs compétents, y compris dans le domaine du soin (passerelle entre prévention et prise en charge) ; - apporter un soutien méthodologique au montage de projet ; - réaliser les actions de prévention et promotion de la santé en addictologie. Il sera par exemple l'interlocuteur naturel des équipes de santé scolaire. Il devra permettre une augmentation du nombre d'actions de formation et de prévention menées à Dieppe, prioritairement dans le cadre de la mise en œuvre des actions du CLS présentées ci-après.	
Maître d'œuvre	CSAPA de l'ONM	
Territoire de l'action	CLS Dieppe (en réalité territoire de santé de Dieppe)	
Public visé	Acteurs demandeurs d'une action de formation ou de prévention en addictologie.	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Partenaires associés directement : CSAPA du CH de Dieppe, association Insersanté - Modalités de partenariat à établir avec l'ANPAA. - Articulation avec le RLPS - Insertion dans les travaux du réseau régional d'addictologie -	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de projets élaborés. Nombre d'actions réalisées.	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 10 000 € Financement ARS : 10 000 €	

Axe stratégique	**Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives**	
Objectif opérationnel	Former les acteurs au repérage des conduites addictives Améliorer l'articulation entre les acteurs du sanitaire et du social	
Action n°22 Renforcement des actions dans le champ de la périnatalité		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	1/ Développement des actions de prévention du SAF (syndrome d'alcoolisation fœtale), notamment en milieu scolaire.
	2013	2/ Sensibilisation à l'addictologie des professionnels de la périnatalité : le service périnatalité du CH, les professionnels de l'UTAS
	2013	3/ Mise en place du projet déjà élaborée par le CH de Dieppe permettant la mise en place d'un suivi global en addictologie pour l'entourage de l'enfant à naître (pas seulement la femme enceinte).
Commentaires		
Maître d'œuvre	A/ Pôle de prévention (ONM) et ANPAA B/ équipe de liaison hospitalière du CH de Dieppe C/ UTAS, CH de Dieppe (CSAPA et services hospitaliers), CSAPA de l'ONM	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	- Jeunes (prévention SAF) - Femmes enceintes et leur entourage - Professionnels sanitaires et sociaux de la périnatalité	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- Education nationale. - UTAS (PMI) - CH de Dieppe - CSAPA de l'ONM et de Dieppe - Réseau périnatalité - Professionnels libéraux du champ périnatalité	
Indicateurs d'évaluation	1/ Nombre d'actions menées à Dieppe ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; 2/ Taux : nombre de professionnels concernés / nombre des personnels des équipes intervenant en périnatalité 3/Taux : nombre de femmes enceinte ayant bénéficié du projet / nombre total de femmes enceinte	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP / 50 000 € Source ARS pour 40 000 € 2.1. Financements ARS (convention ANPAA ; appel à projet PPS) 2.2. Financements ARS (équipe de liaison hospitalière en addictologie 2.3. Source à définir : 10 000 €	

Axe stratégique	**Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives**	
Objectif opérationnel	Former les acteurs Développer le recours au dispositif d'addictologie des personnes connaissant des consommations problématiques	
Action n°23 Mise en place d'un parcours de soin à partir de la procédure d'ivresse publique et manifeste (IPM)		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	Mise en place d'une procédure partagée entre les différents intervenants permettant de systématiser un accompagnement en addictologie auprès des personnes concernées par une IPM. Formation des professionnels concernés sur les ressources locales en addictologie et la conduite à tenir face à des personnes alcoolisées.
Commentaires	Groupe de travail déjà constitué sous l'égide de Mme le Procureur de Dieppe. Cette procédure doit permettre d'articuler les politiques de tranquillité publique et de santé en améliorant encore les relations entre services de répression et équipes de santé. L'objectif est de ne laisser aucune personne concernée par une IPM sans proposition d'un accompagnement en addictologie.	
Maître d'œuvre	ARS / Parquet de Dieppe / Ville de Dieppe	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	Ensemble des personnes concernées par une procédure d'ivresse publique et manifeste	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- CH de Dieppe, équipe de liaison en addictologie et urgences - Gendarmerie, police nationale, police municipale - Ville de Dieppe - CSAPA ONM et CSAPA du CH de Dieppe - Association Insersanté - Associations d'entraide	
Indicateurs d'évaluation	Taux : nombre de personnes bénéficiant de la procédure / nombre d'IPM.	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP total : 35 000 € ARS : 20 000 € Ville : 4 500 € Autres sources : 10 500 €	

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="2">Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel</td><td colspan="2">Former les acteurs au repérage des conduites addictives</td></tr>
<tr><td colspan="3">Action n°24
Prévention et appréhension des pratiques addictives en milieu professionnel</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Descriptif des actions et année de début des travaux</td><td>2012 - 2014</td><td>1/ Formation des médecins du travail au RPIB (repérage précoce interventions brèves).</td></tr>
<tr><td>2013</td><td>2/ Action de communication vers les services de santé au travail des principaux employeurs de la ville de Dieppe pour : présenter le dispositif d’addictologie, les interlocuteurs locaux et les bonnes pratiques de prévention des addictions en milieu professionnel ;
inciter à la mise en place de démarches de prévention en entreprise.</td></tr>
<tr><td>2013-2014</td><td>3/ Action spécifique menée par la Ville de Dieppe en tant qu’employeur.</td></tr>
<tr><td></td><td>2012-2014</td><td>4/ Démarche globale de prévention en entreprise (selon l’engagement des entreprises sollicitées)</td></tr>
<tr><td>Commentaires</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td colspan="2">1/ ANPAA
2/ Pôle de prévention / ANPAA
3/. Ville de Dieppe</td></tr>
<tr><td>Territoire de l’action</td><td colspan="2">Dieppe</td></tr>
<tr><td>Public visé</td><td colspan="2">Ensemble des acteurs de l’entreprise</td></tr>
<tr><td>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</td><td colspan="2">- DIRECCTE
- CARSAT (service social à Dieppe)
- ANPAA
- CSAPA de l’ONM et CSAPA du CH
- Insersanté
- Services de santé au travail
- CCI Dieppe
- Partenaires sociaux</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’évaluation</td><td colspan="2">1/ Nombre de médecins formés
2/ Nombre d’entreprises sollicitées ; nombre de contacts obtenus en retour par le pôle prévention et l’ANPAA
3/ Nombre d’agents concernés
4/ Nombre d’entreprises ayant initié une démarche de prévention</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel de l’action et source de financement</td><td colspan="2">BP : à définir
Source ARS : 2 000 €
1/ Financements ARS : convention ANPAA
2/ Financements ARS
3/. Financements Ville de Dieppe
4/ Financement par les entreprises ; soutien aux actions dans les PME-TPE (financements ARS : convention ANPAA)</td></tr>
</table>

Axe stratégique	**Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives**	
Objectif opérationnel	Former les acteurs au repérage des conduites addictives	
Action n°25 Prévention et prise en charge des pratiques addictives dans les structures d'accueil collectif pour personnes âgées et personnes handicapées		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	Mise en place de démarches globales de prévention des addictions et d'accompagnement des personnes en difficulté avec leurs consommations : - accompagnement des équipes par des professionnels de l'addictologie (CSAPA, ANPAA) pour intégrer dans le projet d'établissement les modalités de gestion des consommations ; - formation des personnels encadrants et séances de soutien / d'analyse des pratiques ; - définition des modalités d'intervention auprès des personnes accueillies (jusqu'à l'hypothèse de mise en place d'un suivi spécialisé en addictologie).
Commentaires	Lien avec l'axe 4 : « accompagner le vieillissement » Priorité à l'EHPAD géré par la ville de Dieppe	
Maître d'œuvre	Pôle de prévention	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	- Professionnels des structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées. - Personnes accueillies.	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- CSAPA de l'ONM - CH de Dieppe (CSAPA, équipe de liaison hospitalière en addictologie, EHPAD) - ANPAA - …	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de structures ayant mis en place une action de prévention - Nombre de structures ayant conclu un partenariat durable avec un CSAPA - Nombre de professionnels formés	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	A évaluer. ARS : 10 000 €	

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="2">Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel</td><td colspan="2">Améliorer l’articulation entre les acteurs du sanitaire et du social</td></tr>
<tr><td colspan="3">Action n°26
Renforcement de l’accompagnement des personnes en situation de précarité économique et sociale</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Descriptif des actions et année de début des travaux</td><td>2012 - 2014</td><td>1/ Déploiement d’un projet global de gestion des pratiques addictives dans les structures d’hébergement social : CHRS, résidence accueil…
- définition des modalités d’intervention face aux pratiques addictives ;
- formation des personnels encadrants ;
- mise en place de consultations avancées d’addictologie.</td></tr>
<tr><td>2013</td><td>2/ Formation / sensibilisation des travailleurs sociaux de la ville de Dieppe pour :
- savoir ouvrir le dialogue sur la question des pratiques addictives (notamment l’alcool) ;
- savoir orienter et mettre en place un accompagnement en addictologie (relais vers les CSAPA ou l’association Insersanté).</td></tr>
<tr><td>2013</td><td>3/ (si accord des organismes concernés) Même démarche vers les travailleurs sociaux de l’UTAS (CG76) et des organismes sociaux (CPAM, CAF)</td></tr>
<tr><td>2013</td><td>4/ Action de promotion de la santé vers les personnes sans emploi</td></tr>
<tr><td>Commentaires</td><td colspan="2">S’assurer des synergies avec avec le dispositif d’équipe mobile psychiatrie / précarité.</td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td colspan="2">1/ ONM
2/ Ville de Dieppe / pôle de prévention (ONM)
3/ Pôle de prévention
4/ Pôle de prévention</td></tr>
<tr><td>Territoire de l’action</td><td colspan="2">Dieppe. Focus sur quartiers prioritaires ?</td></tr>
<tr><td>Public visé</td><td colspan="2">- Personnes en grande précarité, sans logement, connues des acteurs du dispositif de veille sociale (DDCS).
- Personnes en difficulté avec une pratique addictive connues par les travailleurs sociaux intervenant à Dieppe.</td></tr>
<tr><td>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</td><td colspan="2">- DDCS
- Insersanté
- ANPAA
- CSAPA de l’ONM et CSAPA du CH de Dieppe
- Ensemble vers l’insertion et l’emploi
- ACDR (Association des chômeurs de Dieppe et sa région)
- Comité des privés d’emploi CGT de Dieppe
- Pôle emploi</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’évaluation</td><td colspan="2">1/Taux de structures d’hébergement ayant conclu un partenariat avec un CSAPA (cible 100%)
2/ Nombre de travailleurs sociaux formés ; Nombre d’orientation vers un CSAPA ou l’association Insersanté
4/ Nombre de personnes touchées</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel de l’action et source de financement</td><td colspan="2">BP 2013 : à définir
Sources :
- ARS : 20 000 €
- Ville : 5 000 €</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="2">Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel</td><td colspan="2">Améliorer l’articulation entre les acteurs du sanitaire et du social</td></tr>
<tr><td colspan="3">Action n°27
Développement des actions de réduction des risques</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Descriptif des actions et année de début des travaux</td><td rowspan="2">Durée du CLS</td><td>1/ Structuration, sous l’égide du CSAPA de l’ONM, d’actions de réduction des risques en toxicomanie :
- mise en place de dispositifs de récupération et d’échanges seringues et intervention d’une équipe de rue pour assurer, à l’occasion de l’entretien des appareils, le contact avec les usagers ;
- choix des lieux les plus pertinents (skate park, la plage l'été…)
- étroit partenariat avec les pharmaciens de ville
- partenariat à définir avec la police nationale et municipale ainsi qu’avec les services de la mairie (propreté urbaine, collecte des déchets) ;
- lien à structurer avec la prévention spécialisée (Conseil Général).</td></tr>
<tr><td>2/ Réduction des risques et organisation d’événements festifs : action de communication auprès des organisateurs (associations, collectivités locales, comités des fêtes, clubs sportifs…) : rappel de la réglementation et des risques juridiques, proposition d’actions de réduction des risques (notamment alcool).</td></tr>
<tr><td>Commentaires</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td colspan="2">1/ CSAPA de l’ONM
2/ Pôle de prévention</td></tr>
<tr><td>Territoire de l’action</td><td colspan="2">Agglomération de Dieppe</td></tr>
<tr><td>Public visé</td><td colspan="2">1/ Consommateurs actifs de substances psycho actives
2/ Organisateurs d’événements festifs</td></tr>
<tr><td>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</td><td colspan="2">- Équipes de la prévention spécialisée (CG76)
- CLSPD
- Ville de Dieppe : services propreté urbaine, collecte des déchets, vie associative et animation, police municipale…
- Pharmaciens de ville
-</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’évaluation</td><td colspan="2">2.1
- Nombre de seringues récupérées
- Nombre de consommateurs actifs rencontrés
- Nombre de pharmaciens de ville participant au partenariat
2.2
- Nombres d’organisateurs touchés par l’action de communication
- Nombre de demandes d’aide pour la mise en place d’actions de réduction des risques</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel de l’action et source de financement</td><td colspan="2">BP 2013 : 20 00 €
ARS : prise en charge du coût de fonctionnement de la mission réduction des risques de l’ONM
coût d’implantation des récupérateurs/distributeurs de seringues
coût d’élaboration et de diffusion d’un support de communication auprès des organisateurs d’événements festifs</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="2">Prévenir et prendre en charge les pratiques addictives</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel</td><td colspan="2">Développer les actions de prévention et d’intervention précoce auprès des adolescents et jeunes adultes</td></tr>
<tr><td colspan="3">Action n°28
Actions de prévention et d'intervention précoce auprès des jeunes</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Descriptif des actions et année de début des travaux</td><td rowspan="3">Durée du CLS</td><td>2.1. Auprès des jeunes scolarisés et en formation :

Couverture de l’ensemble des établissements scolaires dieppois par un volet « addictions » du CESC en lien avec le pôle prévention :
- déclinaison de la démarche inter-CESC (cf. expérimentation en cours à Neufchâtel) ;
- intégration des actions « addictions » dans une démarche globale de développement des compétences psychosociales des élèves ;
- formation des personnels encadrants ;
- volet réduction des risques : accidents routiers / voie publique ; accidents domestiques ; risques infectieux (IST / VHB VHC) ; comma éthylique ;
- mise en lien santé scolaire / Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) du CSAPA de l’ONM pour l’intervention précoce et l’accompagnement vers le dispositif de soin.

Cible :
100% des établissements scolaires de Dieppe : 4 collèges, 1 collège lycée privé, 4 lycées ;
centres de formation existants : CFA BTP, IFCAS, CFA métiers de bouche.</td></tr>
<tr><td>2.2. Hors milieu scolaire :

Mise en place d’un programme de formation / sensibilisation des encadrants des structures jeunesses, notamment celles gérées par la ville de Dieppe : mission locale, maison des jeunes, MJC, les centres de loisirs, les centres sociaux</td></tr>
<tr><td>2.3. Repérage de l’accidentologie liée à des pratiques addictives aux urgences du CH (pour le public jeunes) et mise en place d’un accompagnement adapté en addictologie et, le cas échéant, en santé mentale (lien avec la prévention du risque suicidaire).</td></tr>
<tr><td>Commentaires</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td colspan="2">1/ Pôle de prévention
2/ Pôle de prévention / ville de Dieppe
3/ Équipe de liaison hospitalière en addictologie du CH de Dieppe</td></tr>
<tr><td>Territoire de l’action</td><td colspan="2">Dieppe</td></tr>
<tr><td>Public visé</td><td colspan="2">- Adolescents et jeunes adultes
- Personnels encadrants des structures jeunesses</td></tr>
</table>

Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	- CSAPA ONM et CH de Dieppe - Association Insersanté - ANPAA - Education nationale - Ville de Dieppe, mission locale, centres sociaux
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'établissements scolaires et de centres de formation couverts par une action de prévention - Nombre de structures jeunesses ayant bénéficié d'une action de sensibilisation - Nombre de jeunes accompagnés par l'équipe de liaison hospitalière en addictologie du CH de Dieppe
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP total : 30 000 €. avec pour actions 2.1 et 2.3 : 15 000 € Sources : ARS (développement de la consultation jeune consommateur, actions de prévention/promotion de la santé en milieu scolaire) MILDT 76 Ville de Dieppe : 5 000 € Source à définir pour 10 000 €

AXE 3 – PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Les priorités du projet régional de santé

Le projet régional de santé fixe deux objectifs principaux :

- **Prévenir les risques liés à l'environnement :**

- *Les milieux aquatiques* : garantir la qualité des ressources, protéger efficacement la ressource destinée à l'alimentation en eau potable et aux activités de baignade, maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée et améliorer la connaissance sur l'imprégnation du milieu par les contaminants historiques et les micropolluants émergents, les risques environnementaux et sanitaires associés ;
- *L'habitat et les espaces clos* : combattre le mal-logement. L'une des priorités est de lutter contre l'habitat dégradé par la mutualisation des initiatives entre les acteurs des deux Départements et de la Région : réflexion sur la mise en place de structures territorialisées de gestion des situations, développement des compétences par la formation des acteurs de terrain, organisation du suivi des actes de polices administratives et des actions en matière de poursuites judiciaires. Des actions de prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur sont également programmées dans les établissements accueillant des populations sensibles (écoles, crèches...).
- *Les territoires à expositions multiples* : évaluer les risques de façon globale L'objectif est de poursuivre les programmes d'action mis en œuvre par l'État et les industriels, visant à réduire les émissions de certains polluants. Des études d'impacts sanitaires, comme celle conduite sur la zone industrielle de Port-Jérôme seront également réalisées.
- *La qualité de l'air et les polluants "émergents"* : améliorer les connaissances. Il s'agit de réduire les émissions de substances toxiques et d'allergènes dans l'air en améliorant, dans un premier temps, la connaissance sur les expositions aux pesticides et aux allergènes.

- **Développer la promotion de la santé par des actions de formation et d'information :**

- Réaliser un diagnostic sur les acteurs de l'éducation en santé environnement, leurs connaissances, les actions menées ainsi que les freins et leviers pour leur mise en œuvre
- Promouvoir les outils et méthodes d'intervention en éducation à la santé environnementale.
- Sensibiliser les jeunes aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique de musique amplifiée.
- Élaborer un tableau de bord régional en santé environnement.
- Développer, auprès des professionnels de santé, en activité ou en formation initiale, la formation et l'information en santé environnement.

Les objectifs opérationnels du CLS

3.1/ Poursuivre l'amélioration de l'habitat

3.2/ Promouvoir l'éducation à la santé environnementale

Axe stratégique	**Promouvoir des environnements favorables à la santé**	
Objectif opérationnel	Poursuivre l'amélioration de l'habitat	
Action n°29 Contribuer aux structures départementales et locales de lutte contre l'habitat indigne		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013 2014	Des groupes de travail en cours organisés par le service HSH : Informations auprès des élus (amélioration de la prise en charge des signalements) ; Développer et ouvrir la formation « lutte contre l'habitat indigne » aux professionnels se rendant au domicile des personnes qu'ils suivent. Cette formation permettra aux professionnels de connaître les critères de la grille d'insalubrité.
Commentaires		
Maître d'œuvre	Service « Hygiène, Santé et Handicap » de la Municipalité.	
Territoire de l'action	Quartiers prioritaires	
Public visé	Tous les futurs locataires de logements sociaux dont un public vulnérable.	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	– Bailleurs sociaux – CCAS – SEMAD – Service du développement durable	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de professionnels formés	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement		

Axe stratégique	**Promouvoir des environnements favorables à la santé**	
Objectif opérationnel	Poursuivre l'amélioration de l'habitat	
Action n°30 Mettre en œuvre des ateliers techniques et/ou thématiques à domicile et/ou en atelier collectif portant sur la notion du « savoir habiter » dans une démarche de développement durable		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013 2014	– Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire intégrant des acteurs de terrain : état des lieux, retour d'expérience. – Création d'un support d'intervention et d'un guide d'utilisation des logements destiné aux occupants ; – Formation des intervenants qui seront chargés de mener les interventions auprès des publics
Commentaires		
Maître d'œuvre	Ville de Dieppe / service développement durable	
Territoire de l'action		
Public visé	Acteurs de terrain (associations, travailleurs sociaux, …)	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	– Associations – Bailleurs sociaux – Partenaires institutionnels : CAF, DDTM , ARS, …	
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de réunions du GT, supports édités – Nombre de formateurs formés	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	Temps agents pour l'élaboration du support Crédits à prévoir pour édition des documents	

Axe stratégique	**Promouvoir des environnements favorables à la santé**	
Objectif opérationnel	Promouvoir l'éducation à la santé-environnementale	
Action n°31 Mener des campagnes de sensibilisation des enfants et adolescents aux risques auditifs		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	Le Kalif est le relais régional de l'association AGI-SON, qui mène au niveau national une campagne de prévention des risques auditifs encourus lors de la pratique et l'écoute des musiques amplifiées. Les concerts pédagogiques permettent de sensibiliser les collégiens et lycéens du territoire sur cette question. Les Passeurs d'Ondes interviennent en Haute-Normandie via un événement, qui s'intitule « La soupe aux oreilles » est un spectacle musical jeune public visant à le sensibiliser à préserver leur audition. Il sera demandé à ces structures financées en partie par l'ARS d'intervenir à Dieppe.
Commentaires		
Maître d'œuvre	ARS	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Enfants et adolescents	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education nationale	
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de concerts pédagogiques – Nombre d'enfants /adolescents sensibilisés	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	ARS : KALIF	

AXE 4 – Accompagner le vieillissement

Les priorités du projet régional de santé

- Prévenir la dénutrition des personnes âgées en établissement et à domicile,

- Assurer un dépistage précoce de la fragilité en s'appuyant sur les professionnels de proximité, en particulier le médecin traitant qui joue un rôle déterminant auprès de la personne âgée et de son entourage,

- Garantir l'accès aux (ré)évaluations médicopsycho-sociales quel que soit le lieu de vie, afin de mieux orienter la personne et éviter les situations de crise, les hospitalisations inadéquates ou en urgence. Les interventions des équipes mobiles hôpital/ domicile et hôpital/EHPAD viennent compléter les dispositifs.

- Organiser les parcours de vie et de santé des personnes âgées au sein d'un dispositif structuré par territoire la personne âgée de services adaptés à ses besoins (création de nouvelles places de SSIAD, diversification de l'offre en accueil de jour, hébergement temporaire, hospitalisation à domicile...) et coordination des différents acteurs.

- Poursuivre l'adaptation de l'offre sanitaire et médico-sociale : rééquilibrage de l'offre d'hébergement par territoire de proximité, poursuite de la médicalisation des EHPAD, recours accru aux avis spécialisés (équipes mobiles de gériatrie, de géronto-psychiatrie...) et à la télémédecine.

- Renforcer et fluidifier les filières de soins gériatriques : court séjour, soins de suite et de réadaptation, équipes mobiles de gériatrie...

- Mieux prendre en charge des pathologies spécifiques (maladie d'Alzheimer et cancer).

Les objectifs opérationnels du CLS

4.1/ Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées

4.2/ Préserver l'autonomie des personnes âgées

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées	
Action n°32 Informer et sensibiliser les professionnels, les aidants et les personnes âgées aux thématiques de la santé, des droits, du logement, des loisirs		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013-2014 2014	1/ Réflexion sur la mise en place des conférences thématiques pour les professionnels (en amont et ou en aval du forum) concernant la personne âgée : prévention des chutes (médicament/alcool), alimentation (dénutrition) ; 2/ Organiser le forum partenarial du bien vieillir : thème « bien-être et santé »
Commentaires	Conférences et forum à budgéter en 2014	
Maître d'œuvre	PRS et CLIC du Littoral	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	Personnes âgées de plus de 60 ans en résidence et en logement extérieur	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	1/ URIOPS / CARSAT / CSAPA / CPAM 2/ Municipalité : service sport, CCAS ; service réseau bibliothèque ; service multimédia ; SSIAD ; Hôpital de Dieppe ; Département ; MASA / ACEPT ; MAIA ; Réseau gérontologique ; Inseraction ; Pharmaciens ; infirmières et médecins libéraux. CARSAT ; CPAM ; UNRPA Associations loisirs diverses ;	
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de personnes au forum – Mobilisation des partenaires lors du forum et lors des conférences – Questionnaire de satisfaction	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 0 €	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées	
Action n°33 Développer la Maison pour l'Autonomie et l'intégration des malades Alzheimer		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	– Réaliser un diagnostic organisationnel du territoire MAIA y compris Dieppe. – Diffuser ce diagnostic aux intéressés. – Organiser le guichet intégré sur Dieppe et le territoire MAIA. – Recruter les gestionnaires de cas pour Dieppe et territoire MAIA. – S'appuyer sur le réseau local de promotion de la santé pour faire connaître la MAIA auprès des partenaires dieppois. – Former les structures de Dieppe et du territoire MAIA au guichet intégré.
Commentaires	Le territoire MAIA s'étend de Saint- Valéry en Caux à Eu et à Tôtes (au sud). Dieppe n'est donc qu'une partie du territoire.	
Maître d'œuvre	Coordinatrice MAIA - Aude Bellier	
Territoire de l'action	Territoire MAIA= Territoire de Sante de Dieppe - 2 cantons	
Public visé	– Personne Alzheimer/ maladie apparentée – Personne en perte d'autonomie	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	– CH Dieppe – CLIC/réseau gérontologique pays dieppois – Commune de Dieppe – EHPAD+Accueil de Jour+UHR PASA+SSIAD+SAD+Unité Alzheimer – Professionnels de santé libéraux – France Alzheimer et autres association en lien avec la personne en perte d'autonomie.	
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de structures participants au guichet intégré et installées à Dieppe. – Nombre de situations dieppoises prises en gestion de cas.	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 222 000 € Source : ARS : 160 000 € Autre source : 60 000 €	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées	
Action n°34 Faire un diagnostic de la situation médico-psycho-sociale des personnes âgées pour lutter contre le recours tardif aux soins		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013 2014 2015	Créer un groupe de travail pour la réalisation de l'action « diagnostic santé pour les personnes âgées de plus de 65 ans » au travers d'un questionnaire individuel. Déplacement de professionnels aux domiciles des personnes âgées afin de remplir les questionnaires dans un seul quartier (« les Bruyères »). Extension de l'action dans les autres quartiers de Dieppe
Commentaires	2014 : Prévoir un budget pour la réalisation effective de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dieppe / ASV	
Territoire de l'action	Dieppe : quartier « les bruyères »	
Public visé	Personnes âgées de plus de 65 ans en logement diffus dans ZUS	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre		
Indicateurs d'évaluation	– Mobilisation des partenaires et des personnes âgées – Nombre de questionnaires remplis –	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 0 €	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées	
Action n°35 Créer un programme d'actions d'éducation à la santé dans les résidences pour personnes âgées de la ville de Dieppe		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013 2014	1/ Créer un Groupe de travail pour la mise en place d'un programme commun d'actions d'éducation à la santé dans les RPA dieppoises ; séances ouvertes aux personnes âgées résidents à l'extérieur. 2/ Réalisation des actions d'éducation à la santé : info santé, CRF, ateliers mémoire, prévention des chutes, activités de loisir (chorale)
Commentaires	Mise en œuvre en 2014 : à budgéter	
Maître d'œuvre	ASV	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	Personnes âgées de plus de 60 ans en résidence et en logement diffus	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	1/ composition du groupe de travail : CARSAT CPAM Ville de Dieppe service des sports Coordo RPA Bailleurs sociaux Croix rouge française Association Française des diabétiques MSA Réseau gérontologique MAIA association France Alzheimer URIOPSS	
Indicateurs d'évaluation	– Mobilisation des partenaires – Nombre d'actions mises en place – Nombre de personnes âgées participants	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 0 €	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées	
Action n°36 Renforcer le soutien psychologique auprès des personnes âgées		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	- Apporter un soutien à la personne âgée - Venir en aide aux professionnels du domicile et aux proches - Préparer la personne âgée au changement de lieu de vie - Explorer le retentissement des déficits observés sur le fonctionnement dans la vie quotidienne. - Maintenir les interactions sociales et le lien avec l'extérieur
Commentaires	Les personnes âgées nécessitant un soutien sont repérées par les travailleurs sociaux, les médecins traitants, l'équipe mobile gériatrique, les services d'aide à domicile du CCAS, le CLIC.	
Maître d'œuvre	Association INSERACTION	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	Personnes âgées nécessitant un soutien psychologique	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	CLIC – CCAS	
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de personnes repérées – Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 22 000 € Source : ARS : 15 000 € Source à définir pour 7 000 €	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées	
Action n°37 Développer et accompagner la mobilité des personnes âgées présentant des troubles cognitifs		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	Créer un groupe de travail pour solutionner le problème des déplacements des patients vieillissants qui présentent un début de troubles cognitifs et ainsi éviter les prises de risques pour eux-mêmes et pour les autres sur la route.
Commentaires		
Maître d'œuvre	CCAS ou CLIC	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	Personnes âgées vieillissantes présentant un début de troubles cognitifs	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	– CARSAT – Municipalité : CCAS / RLPS – Clic du Littoral ; MAIA ; Réseau gérontologique	
Indicateurs d'évaluation		
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 0 €	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Préserver l'autonomie des personnes âgées	
Action n°38 Action de préservation du lien social et du bien-être		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Gym seniors et danse Des séances de gymnastique douce hebdomadaires sont organisées par des professeurs diplômés dans 5 des Résidences pour Personnes Âgées de la ville. Cette activité permet, par des exercices adaptés de maintenir ou de recouvrer équilibre et coordination des mouvements. Elle contribue à prévenir les chutes souvent dramatiques en conséquences et d'autres problèmes de santé comme l'hypertension artérielle, le risque d'infarctus du myocarde, les accidents vasculaires cérébraux, la baisse de la capacité respiratoire, la perte de masse musculaire... A titre expérimental, des séances de danse ont été instituées dans 2 RPA afin de favoriser, en sus des mêmes effets bénéfiques que la gymnastique, l'apprentissage de danses contemporaines en ligne en donnant l'envie de participer aux différentes manifestations : thés dansants, banquets..... La mémoire est également sollicitée. Ces activités sont gratuites. Les inscriptions se font sur site auprès des hôtesses ou de l'animateur. Ils auront pour effet le développement ou le maintien de la masse musculaire et un entretien cardiovasculaire.
Commentaires	L'action « danse » a été lancée en octobre 2012 à titre expérimental. Moyenne de 10 personnes par séance.	
Maître d'œuvre	Service des sports de la ville de Dieppe	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	Personnes de plus de 60 ans résidentes ou non des RPA	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	– CCAS de Dieppe et Neuville lès Dieppe – Service Personnes Âgées de la Ville de Dieppe – Service des Sports	
Indicateurs d'évaluation	– Taux de participation – Satisfaction des participants – Régularité de la participation – Expression d'un mieux être de la part des participants – Effet d'entraînement vers d'autres manifestations	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 30 200 € (hors frais de gestion et d'administration)	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Préserver l'autonomie des personnes âgées	
Action n°39 Portage de repas à domicile		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Le service de portage de repas est un service municipal qui s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire communal. Il est ouvert également aux personnes en situation de handicap, fragiles ou temporairement immobilisées. Des repas équilibrés sont proposés 7jours / 7. Les tarifs appliqués sont fonction des revenus des bénéficiaires et s'échelonnent de 4,80 à 8,93€. Les modalités d'accès au service sont relativement simples et la mise en œuvre de la prestation se fait sous 48h. Cette action permet de contribuer à la qualité du maintien à domicile tant sur le plan de l'hygiène alimentaire que sur l'aspect relationnel en favorisant la diversité des intervenants. Il contribue à la sécurisation des personnes isolées par sa régularité au travers d'une veille sociale. Rattaché aux services sociaux de la ville et des CCAS, son action est complémentaire des autres dispositifs d'aide et d'accompagnement dans une appréhension globale de la personne.
Commentaires	- Le delta financier de ce service est supporté intégralement par la ville. - Malgré une politique tarifaire favorable aux personnes aux revenus modestes, son coût mensuel peut rester discriminant dans certaines situations spécifiques (couples, plans d'aide onéreux...) - Le service ne peut s'adresser aux personnes suivant un régime particulier car cette extension exigerait des coûts d'investissement importants au regard du territoire d'intervention.	
Maître d'œuvre	La ville en partenariat avec l'Assiette Dieppoise pour la production des repas.	
Territoire de l'action	Territoire communal	
Public visé	Personnes âgées de 60 ans et plus résidant et ou en situation de handicap, fragiles ou temporairement immobilisées.	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre		
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de personnes âgées bénéficiaires - Satisfaction des bénéficiaires - Adéquation entre les besoins et les réponses proposées	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 118 130 € (hors frais de administratifs et de gestion)	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Préserver l'autonomie des personnes âgées	
Action n°40 Portage de livres à domicile		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Actions bibliothèques-ludothèques : portage de documents à domicile (livres-CD-DVD....), animations dans les RPA, ...
Commentaires	Chaque bénéficiaire a un référent afin de conforter le lien et de mieux répondre aux besoins individuels	
Maître d'œuvre	Réseau de bibliothèques-ludothèques de la ville de Dieppe	
Territoire de l'action		
Public visé	Toute personne dieppoise empêchée de se déplacer temporairement ou non	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participants	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 15 200 €	

Axe stratégique	**Accompagner le vieillissement**	
Objectif opérationnel	Préserver l'autonomie des personnes âgées	
Action n°41 Animations en Résidences		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Les résidences gérées par les CCAS de Dieppe et de Neuville-lès-Dieppe accueillent toutes les personnes âgées de plus de 60 ans au travers une grande diversité d'activités ludiques et culturelles. Un professionnel compétent, formé dans le champs du culturel, anime à temps plein des ateliers qui contribuent à maintenir ou créer du lien social entre résidants d'un même établissement, entre résidants des différents établissements ainsi qu'entre résidants et habitants des quartiers. Les ateliers contribuent à prévenir les syndromes de glissement de certaines personnes âgées particulièrement isolées et privées de tout entourage familial. Ils s'adressent, par leur diversité, aux différentes tranches d'âge (2 voir 3 générations). *Les rendez-vous ludiques:jeux de société traditionnels mais aussi découverte de nouveaux jeux.. *Les ateliers mémoire : jeux de mémoire-collectage de récits de vie... *Les ateliers chorale : chants-karaoké... *Les ateliers bricolage:fabrication et ou décoration d'objets en lien avec l'événementiel de la ville.. *Ciné-goûters : visionnage d'un film collectivement choisi avec dialogue et débats.. *les tournois de wii : démarrés fin 2012 ils vont être développés début 2013 en inter-résidences. Cette activité novatrice rencontre un vif succès et un nouveau public en permettant de surmonter certains handicaps ou défaillance.. *Les ateliers photos : il s'agit de photographier les quartiers et de s'ouvrir ainsi sur l'extérieur. *Sorties : cette activité qui permet de mieux connaître ou de découvrir les lieux culturels du patrimoine dieppois est fortement réclamée. *Ateliers informatiques :démarrés en novembre, ces ateliers s'adressent aux résidents qui se sont ou vont s'équiper d'ordinateur. *Les jardins suspendus:Adaptés aux personnes les moins mobiles, cette activité de petit jardinage qui doit se mettre en place a pour vocation de maintenir un contact avec la nature, de favoriser le travail des mains, de contribuer à la production d'aromates et d'agrémenter les plats alimentaires.... *Thés dansants : moments festifs mêlant musique, mouvements, chants ... *les rencontres inter-générationnelles : entre établissements et crèches et bientôt entre une structure de jeunes en situation de handicap.
Commentaires	L'achat récent d'un véhicule permettant le transfert des résidents d'un établissement à un autre ou sur les lieux culturels de la cité va contribuer à amplifier les liens au-delà des frontières résidentielles	
Maître d'œuvre	Les services des établissements et le service animation. L'animateur travaille en appui avec les hôtesses des RPA qui repèrent les difficultés des personnes et qui contribuent à la dynamique de participation.	

Territoire de l'action	Dieppe
Public visé	Personnes de plus de 60ans de l'ensemble du territoire dieppois
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Le service espaces verts pour les jardins suspendus.
Indicateurs d'évaluation	- Taux de participation des résidents - Fréquentation des non-résidents
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 30 000 €

AXE 5 – Prévenir et prendre en charge la souffrance psychosociale

Les priorités du projet régional de santé

Un des objectifs du PRS est de mieux articuler les secteurs social et médico-social (coopération accrue entre les différents acteurs concernés par la réhabilitation psychosociale).

Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins prévoit la poursuite des actions de prévention de la souffrance psychosociale des personnes en situation de précarité.

Les objectifs opérationnels du CLS

5.1/ Favoriser la coordination des acteurs

5.2/ Prendre en charge de la souffrance psychosociale

Axe stratégique	**Prévenir et prendre en charge la souffrance psychosociale**	
Objectif opérationnel	Favoriser la coordination des acteurs et des dispositifs	
Action n°42 Renforcer les connaissances des professionnels et des habitants en créant et diffusant une brochure des lieux ressources en santé mentale		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013/2014	Action visant à créer une brochure d'information pour les professionnels et les usagers, des lieux ressources sur le territoire de santé ainsi qu'une petite carte avec 3/4 numéros de téléphone.
Commentaires	L'amélioration des orientations et des prises en charge des personnes nécessite l'identification, la réactualisation et la communication d'un ensemble de dispositifs existants du champ de la santé mentale sur le territoire de Dieppe. Cette action figure parmi les orientations arrêtées par le comité de pilotage suicide régionale. Elle se décline donc sur le territoire de santé de Dieppe	
Maître d'œuvre	GRAFISM/ ASV Dieppe	
Territoire de l'action	Dieppe et territoire de santé de Dieppe (Territoire de proximité de Dieppe territoire de proximité d'Eu et de Neufchâtel)	
Public visé	– Professionnels, – usagers, – …..	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Acteurs du territoire, notamment la psychiatrie public (formateurs)	
Indicateurs d'évaluation	– Création de la brochure – Nombre de brochures diffusées	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 1000 € Source : ARS (contractualisation GRAFISM)	

Axe stratégique	**Prévenir et prendre en charge la souffrance psychosociale**	
Objectif opérationnel	Favoriser la coordination des acteurs et des dispositifs	
Action n°43 Développer et consolider les formations sur le dépistage et la prise en charge de la crise suicidaire		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Consolider et développer les sensibilisations/formations sur la thématique du "repérage de la crise suicidaire" sur le territoire de Dieppe. Celles-ci seront réalisées en directions des professionnels œuvrant en direction de diverses typologies de publics (Personnes âgées, adolescents, etc.…)
Commentaires	L'enjeu de cette action est d'améliorer le repérage, de favoriser les orientations et d'éviter les récidives.	
Maître d'œuvre	GRAFISM	
Territoire de l'action	Dieppe et territoire de santé de Dieppe (Territoire de proximité de Dieppe territoire de proximité d'Eu et de Neufchâtel)	
Public visé	– Professionnels des champs social, médico-social (secteur PA) et sanitaire (urgence) – Bénévoles – Grand public	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Acteurs du territoire, notamment la psychiatrie public (formateurs)	
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de personnes formées – Typologies de professionnels	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 6 000 € Source : ARS	

Axe stratégique	**Prévenir et prendre en charge la souffrance psychosociale**	
Objectif opérationnel	Développer la prise en charge de la souffrance psychosociale	
Action n°44 Développer la prévention de la souffrance psychosociale en développant le site internet Ado 76 et créer un site « parents » et en animant des groupes de parole		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013 2014/2015	1/ Créer un groupe de travail partenarial pour la réalisation d'un site internet « parentale ». Ce site devra permettre l'expression, l'accompagnement et l'orientation des parents en difficultés avec leurs adolescents. 2/ Élargissement des amplitudes de travail du site « ados 76 » 3/ Deux groupes de parole – Pour les jeunes animés en binôme « psychologue et éducateur » (« ça va ? ») – Pour les parents d'enfants ayant fait une tentative de suicide (1 sur l'année 2013 composé de 10 séances). 4/ Ouverture du site « parent » (nom provisoire)
Commentaires	Participation active des habitants de Dieppe au projet	
Maître d'œuvre	Foyer Duquesne	
Territoire de l'action	Dieppe	
Public visé	Adolescents et Parents	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	– Ville de Dieppe : ateliers multimédias ; Pôle ressources santé ; RLPS – CAF – Département – Centres sociaux ; ACSAD. Bailleurs sociaux – PJJ – Hôpital : psychiatrie (CMP, EMPP) – Mission locale	
Indicateurs d'évaluation	– Mobilisation des partenaires – Ouverture du site	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 18 900 € 1/ Création et hébergement du site « parents » : 3 000 € Temps de travail du personnel du Foyer DUQUESNE : 20 heures 2/ Augmentation du temps de travail (+ 24h/mois) de l'intervenant du site internet déjà existant « ado76 » : 8 900 € 3/ Groupes de parole : Prise en charge de 8 jeunes et de 8 parents pour un temps de travail pour l'intervenant médico-social de 240 heures sur 2013 7 000 €. (source : ARS) Ville : 5 000 € 2014 : financement d'un intervenant médico-social spécialisé sur la thématique, pour être référent du site « parents » soit un temps de travail de 24h par mois (financement à définir).	

Axe stratégique	**Prévenir et prendre en charge de la souffrance psychosociale**	
Objectif opérationnel	Développer la prise en charge de la souffrance psychosociale	
Action n°45 Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des personnes en situation de précarité		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Créer une consultation avancée spécifique à la précarité psychiatrique par le biais d'une structure neutre externalisée. Les professionnels de l'EMPP proposeront des soins psychiatriques aux personnes dans le but de les orienter dans un second temps dans un dispositif de soins déjà existant.
Commentaires		
Maître d'œuvre	Hôpital / équipe mobile psychiatrie et précarité	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorités les quartiers politique de la ville	
Public visé	Personnes en situation de précarité et grande précarité.	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	– Resto du cœur – ONM (Foyer Vauban) – Ville de Dieppe	
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de personnes reçues lors des consultations – Nombre de personnes relayées vers le soin psychiatrique	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	Mise à disposition d'un local municipal	

AXE 6 – Renforcer la coordination des actions santé

Les objectifs opérationnels du CLS

6.1/ Renforcement de l'offre de soins de 1er recours

6.2/ Développer et coordonner les actions de prévention et éducation à la santé dans les quartiers prioritaires

Axe stratégique	**Renforcement de l'offre de soins de 1er recours**	
Objectif opérationnel	Renforcement de l'offre de soins de 1er recours	
Action n°46 Evaluer la faisabilité d'un projet de coordination ou de regroupement de professionnels de santé		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	Il s'agit d'évaluer l'opportunité d'un projet pluridisciplinaire et partenarial avec les acteurs sociaux permettant d'augmenter l'attractivité du territoire.
Commentaires	Cette étude vise à déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour : - Attirrer des professionnels de santé sur le territoire en tenant compte de l'évolution des besoins de la population (vieillissement, caractéristiques sociodémographiques...) et des attentes des professionnels de santé en lien avec l'évolution de la démographie médicale, l'offre globale de soins, et l'organisation de la permanence des soins. - Accueillir les acteurs de la promotion de la santé globale.	
Maître d'œuvre	Ville /Observatoire Régional de la Santé	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Professionnels de la santé	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	– Union Régionale des Professionnels de Santé – Conseil Régional de Haute-Normandie	
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de professionnels de santé libéraux mobilisés – Effectivité de l'étude	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	Source : ACSé 20 000 € Ville de Dieppe 10 000 €	

Axe stratégique	**Renforcer la coordination des actions santé dans les quartiers politique de la ville**	
Objectif opérationnel	Développer et coordonner les actions de prévention et d'éducation à la santé dans les quartiers prioritaires	
Action n°47 Création d'un Atelier Santé Ville		
Descriptif des actions et année de début des travaux	2013	– Réaliser un programme d'actions concerté avec les partenaires locaux – Encourager et permettre la mise en place de projets de santé au plus près des besoins des habitants des quartiers prioritaires qui connaissent des besoins spécifiques : mise en place de groupes de travail, soutien méthodologique pour l'élaboration de projets, organisation de formations, création d'outils d'éducation pour la santé, ...
Commentaires	Organiser et animer un réseau local de proximité afin de lutter contre les inégalités sociales de santé et d'améliorer l'accessibilité aux soins et à la prévention pour les publics vulnérables	
Maître d'œuvre	Ville de Dieppe – Pôle ressources santé	
Territoire de l'action	Quartiers prioritaires des trois zones urbaines sensibles : Val Druel, Les Bruyères, Neuville lès Dieppe	
Public visé	Population des quartiers prioritaires, 9 000 habitants	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Tous les acteurs impliqués dans le CLS et dans le RLPS concernés par les questions de santé des habitants des quartiers prioritaires : établissements scolaires, centres sociaux, accueils de loisirs, ...	
Indicateurs d'évaluation	– Indicateurs qualitatifs : cohérence et pertinence des actions (corrélation avec le diagnostic local, les orientations du PRS et du CLS), implication des habitants dans les projets. – Indicateurs quantitatifs : nombre d'acteurs mobilisés dans les actions, de personnes sensibilisées, d'actions mises en place, de professionnels formés, d'habitants ayant participé au montage des actions.	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	Budget de 51 240 euros, dont 47 840 euros de charges de personnel. Financements : acsé (30 000 euros), Ville de Dieppe (21 240 euros).	

Axe stratégique	**Renforcer la coordination des actions santé**	
Objectif opérationnel	Créer un Atelier Santé VilleDévelopper et coordonner les actions de prévention et éducation à la santé dans les quartiers prioritaires	
Action n°48 Impulser une réflexion sur l'intégration de la thématique santé dans les actions parentalité		
Descriptif des actions et année de début des travaux	Durée du CLS	Créer un groupe de travail impliquant les promoteurs d'actions parentalité et d'action PPS pour articuler leurs interventions auprès des familles
Commentaires		
Maître d'œuvre	Atelier Santé Ville de Dieppe/DDCS	
Territoire de l'action	Ville de Dieppe et en priorité les quartiers politique de la ville	
Public visé	Population des quartiers prioritaires, 9000 habitants	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Tous les acteurs impliqués dans les actions parentalité financées par la DDCS	
Indicateurs d'évaluation	A définir	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	BP 2013 : 0 €, financement sur BOP 106 action parentalité sur Dieppe	

LE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Comité de pilotage

Pendant le déroulement du CLS, les missions du comité de pilotage sont :

- Veiller à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres politiques sectorielles du territoire,
- Réaliser un suivi annuel de la mise en œuvre et des résultats des actions du CLS,
- Décider des modalités de communication sur le CLS afin d'en favoriser l'appropriation par les partenaires institutionnels et la population,
- Saisir au besoin les acteurs institutionnels non signataires du CLS afin d'en faciliter la mise en œuvre.

Co-présidé par le Directeur Général de l'ARS et le Maire, ou leurs représentants, le comité de pilotage comprend chaque institution signataire du contrat local de santé. La participation des services tels que l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Général de la Seine-Maritime sera sollicitée. Des personnalités qualifiées pourront être invitées au regard des questions traitées à l'ordre du jour.

Elle a notamment pour mission de définir et de mobiliser les moyens et de mandater l'équipe projet chargée de la mise en œuvre et du suivi du contrat.

L'équipe projet

Pendant le déroulement du Contrat Local de Santé, les missions de l'équipe projet sont de :

- Suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions par axe thématique entre chaque comité de pilotage,
- Procéder à une articulation constante avec le comité de pilotage pour les actions mises en œuvre par la ville de Dieppe et l'Agence régionale de la santé,
- Préparer les séances du comité de pilotage et s'assurer du suivi de la mise en œuvre des décisions,
- Organiser l'évaluation de la mise en œuvre du CLS,
- Présenter chaque année au Comité de Pilotage un bilan de la mise en œuvre du CLS (utilisation des crédits, rapports d'activité des actions programmées).

L'équipe projet se réunira autant que de besoin sur la durée du contrat local de santé.

Les Coordonnateurs de l'Atelier Santé Ville et du Réseau Local de Promotion de la Santé

Dans le cadre du CLS les coordonnateurs auront pour mission de :

- Suivre et mettre à jour le diagnostic santé au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions,
- Identifier et mobiliser des sources de financement complémentaires,
- Favoriser l'intervention des acteurs de santé sur la commune,
- Mobiliser les réseaux et développer le partenariat,
- Coordonner les actions santé mises en œuvre sur la commune,
- Informer les acteurs sur la démarche du Contrat Local de Santé.

LES FINANCEMENTS

La Ville de Dieppe s'assure de la poursuite des actions qu'elle porte au socle du Contrat Local de Santé et du financement des actions conformément aux fiches actions du présent contrat pour un montant prévisionnel estimé à 281 767 euros pour 2013.

L'Agence Régionale de Santé s'engage à assurer le financement des actions conformément aux fiches actions intégrées au présent contrat pour un montant prévisionnel estimé à 427 057 euros pour 2013. Ces financements sont soit intégrés prioritairement aux programmes d'actions des différents opérateurs avec lesquels l'ARS contractualise, soit financés par convention spécifique.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens financiers nécessaires pour soutenir, à titre prioritaire, les actions du contrat local de santé.

Les budgets prévisionnels des actions précisent les engagements des partenaires signataires du contrat, tant dans le cadre de leurs politiques de droit commun que des moyens spécifiques dédiés au projet.

Les crédits de droit commun de la Ville ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. Ils ne font pas l'objet d'un engagement au titre de la présente contractualisation.

Les interventions financières des partenaires autres que les signataires sont également mentionnées à titre indicatif et relèvent naturellement de la seule décision des collectivités et organismes concernés.

LE CALENDRIER

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature pour une période de trois ans.

Il pourra être reconduit sur la base de l'évaluation qui sera réalisée à l'issue de cette période et sur accord des co-contractants.

Toutefois, dans l'intervalle, un ou des avenants pourront être annexés, sur accord des contractants.

Fait à Dieppe, le

Christian FERRO Directeur Général par intérim Agence Régionale de Santé	Sébastien Jumel Maire de Dieppe Vice-Président du Département